



CONTRIBUTION

Urgence dans nos montagnes

État des lieux économique et social pour une sortie de crise durable

MARS 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

En octobre 2021, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a rendu son avis sur le plan montagne 2 de la Région : « Faire d’Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d’Europe ». En amont de cette saisine, il s’était emparé du sujet sur le thème « Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable ». C’est ce rapport qui est ici présenté et qui vient compléter l’analyse alors produite.

Avec 80 % de son territoire situé en zone de montagne, sur 3 massifs (Alpes, Jura et Massif central), la montagne est un élément particulièrement structurant d’Auvergne-Rhône-Alpes, un facteur d’identité fort pour ses habitants et un élément d’attractivité pour le territoire régional. Sujet passionnel s’il en est, la montagne suscite chez ceux qui la vivent, qui y travaillent, qui s’y épanouissent, un imaginaire fort et des sentiments puissants.

Aujourd’hui soumis au dérèglement climatique, ayant dû faire face aux répercussions de la crise sanitaire, à l’évolution croissante des comportements, l’écosystème montagne tout entier est fragilisé. Face à ces enjeux économiques, sociaux et environnementaux, les acteurs publics ne sont pas restés sans réponse. Des plans, des stratégies ont été initiés à différentes échelles territoriales : Europe, État, Région, Départements... Beaucoup de réflexions ont été organisées sur ce thème, suscitant une mobilisation générale d’acteurs publics, privés et associatifs.

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux. C’est la démarche qu’elle entreprend avec cette contribution et les préconisations qu’elle propose. Ainsi, en apportant des éléments de diagnostic pour une meilleure compréhension des défis et enjeux, elle identifie également des pistes concrètes de sortie de crise permettant d’accélérer les transitions.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2022-06



Présidente du groupe de travail

Mme Anne-Marie ROBERT



Rapporteur

M. Jean-Louis VERDIER



SOMMAIRE

Introduction	7
Le constat des impacts de la crise sanitaire	9
Sur l'économie : des impacts importants et une mobilisation des aides publiques.....	9
Sur l'emploi : une incidence forte sur l'emploi saisonnier	12
La fréquentation.....	14
Les enjeux.....	17
Les Transitions	17
▶ Écologiques	17
▶ Économiques et sociales.....	18
▶ L'attractivité : concilier les nouvelles attentes des clientèles, des habitants, des travailleurs mobiles	18
▶ L'incitation à la découverte de la montagne et attirer de nouvelles populations	19
La Gouvernance	19
▶ La cohérence des politiques territoriales de la montagne.....	19
▶ Une nécessaire association de la société civile.....	19
Des réponses, mais des compléments à apporter pour consolider une approche globale.....	21
Les plans initiés	21
▶ L'Europe : la stratégie pour la macro-région alpine (la SUERA)	21
▶ L'État	24
▶ La Région Auvergne-Rhône-Alpes.....	25
▶ Les départements.....	26

Des initiatives identifiées, des bonnes pratiques.....	28
Des compléments nécessaires pour consolider une approche globale .	35
Les préconisations du CESER	36
Axe 1 Une nouvelle gouvernance en montagne	37
Axe 2 La transition comme axe de développement économique durable en montagne	38
Axe 3 Le renforcement de l'accompagnement des transitions sociales en montagne	40
Conclusion	41
Bibliographie	42
Contributeurs	46
Remerciements	47
Déclaration des groupes.....	48
Résultats des votes.....	57
Contacts.....	64



SOMMAIRE



Introduction

Contexte

La montagne couvre près de 80 % du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, un tiers des habitants de la région y résident. La montagne régionale est diverse, avec trois massifs d'importance et de nature différentes : les Alpes, le Jura et le Massif Central la composent. Elle façonne l'espace régional. Plus que dans toute autre région, elle est un facteur d'identité et d'attractivité majeur. Pour cette raison, il s'agit d'un thème avec une dimension passionnelle forte. Cela favorise de nombreux débats et confronte des visions plurielles quant aux actions, aux projets qu'il convient de soutenir pour l'avenir des territoires.

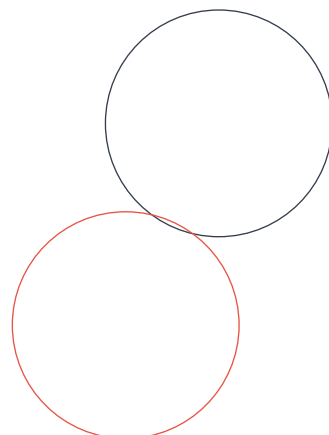
L'écosystème de la montagne est fragilisé par l'impact du dérèglement climatique, et ce particulièrement à l'échelle des Alpes. Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) mentionne dans son rapport sur le changement climatique que la réduction de l'impact environnemental est un impératif majeur en montagne. Le CESER y porte une attention particulière.

La crise sanitaire, telle que celle que le monde vient de connaître, s'est traduite par la mise à l'arrêt sur deux saisons hivernales (fin de saison 2019-2020 et saison complète 2020-2021) de l'économie de la montagne dans de nombreux secteurs : remontées mécaniques, hôtellerie-restauration, commerces, artisanat, services, etc. Elle a encore des impacts sur la saison d'hiver 2021-2022.

Enjeux

Cela a des conséquences importantes mais, en parallèle, de nouveaux comportements apparaissent, de nouvelles attentes se font jour. Celles-ci questionnent les modèles économiques, sociaux et environnementaux et interrogent sur les processus de transition qui sont à l'œuvre, leurs impacts et leur pérennité. La crise sanitaire a révélé un paradoxe entre l'importance de l'économie touristique et les impacts environnementaux générés puisque, dans cette période, la biodiversité a été très visible. La dépendance à un seul modèle fragilise les territoires et les personnes (saisonniers, pluriactifs...).

Le CESER a toujours prêté une attention particulière aux questions relatives à la montagne, considérant son importance pour l'identité régionale. Les travaux de ses instances ont abordé ce sujet : section Prospective, commissions « Environnement et transition énergétique » et « Activités économiques, emploi et innovation ».



Démarche

C'est la raison pour laquelle le CESER a confié à un groupe de travail le thème « urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable » et l'identification de pistes de sortie de crise.

La crise du COVID-19 a eu des impacts importants sur l'économie, l'emploi et la fréquentation. Pour y faire face, les pouvoirs publics ont mobilisé des soutiens massifs. Ces éléments de constat formeront la première partie de la contribution.

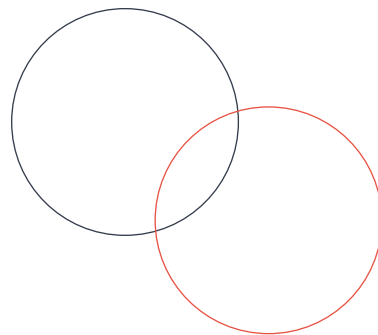
La crise a également accéléré la mise en évidence d'enjeux :

- D'une part, les transitions en cours dans un écosystème montagnard qui est confronté à plusieurs défis : une transition écologique, de nouveaux modèles économiques en gestation, une attractivité de la montagne à conforter et à renouveler pour les différents publics : touristes, habitants, travailleurs mobiles...
- D'autre part, une gouvernance de la montagne à repenser, en s'appuyant sur des politiques territoriales compte tenu de la diversité des territoires et de leur situation : haute montagne, moyenne montagne, proximité de métropoles, poids de l'industrie touristique, des activités agricoles, industrielles, artisanales, etc. Mais aussi une gouvernance qui associe largement la société civile dans ces territoires où les analyses sont complexes, les initiatives sont nombreuses et où l'expertise de la société civile est une valeur ajoutée certaine.

La présentation de ces enjeux constituera la deuxième partie du rapport.

Les acteurs publics ne sont pas restés sans réponse face à ces enjeux ; des plans, des stratégies ont été initiés à différentes échelles territoriales : Europe, État, Région, Départements... Le CESER a notamment émis un avis sur le plan Montagne 2 du Conseil régional en octobre dernier. Beaucoup de réflexions ont été organisées sur ce thème, suscitant une mobilisation générale d'acteurs publics, privés et associatifs. On peut notamment citer les états généraux de la transition du tourisme en montagne. La mise en œuvre de celles-ci appelle toutefois des compléments nécessaires pour inscrire l'action à destination des territoires de montagne dans une approche globale et participative de l'ensemble des acteurs. Ce sera l'objet de la troisième partie du rapport.

Enfin la dernière partie présentera les préconisations, les orientations que le CESER propose pour une sortie de crise durable.



Sur l'économie : des impacts importants et une mobilisation des aides publiques



Le constat des impacts de la crise sanitaire

Les impacts de la crise sanitaire seront abordés sous trois angles : l'économie, l'emploi et la fréquentation

La crise sanitaire a eu des impacts économiques importants sur le secteur de la montagne. On évalue les pertes de chiffres d'affaires en 2020 et 2021 pour les activités de montagne autour de huit milliards d'euros (chiffre domaine skiable de France). Auvergne-Rhône-Alpes représentant 80 % de l'économie de la montagne française, c'est une perte sèche d'environ 6,4 milliards d'euros.

Les taux d'occupation¹ des hébergements se sont affichés en recul de 39 points entre 2020 et 2021. Les volumes de nuitées enregistrées, quant à eux, ont subi une baisse de -56 %. Dans ce contexte global très négatif, les résultats apparaissent contrastés selon les destinations et/ou les secteurs d'activité. La fréquentation des hébergements affiche un recul du volume de nuitées enregistrées, très net par rapport à la période précédente. C'est notamment le cas des villages de vacances (-98 %), des hôtels (-82 %), ainsi que des résidences de tourisme (-70 %). En revanche, ces baisses apparaissent moins fortes concernant les hébergements loués entre particuliers (-30 %) et, à un degré moindre, des meublés loués en agences (-49 %). Les grands domaines de ski alpin ont particulièrement souffert puisque, pour les volumes de nuitées, les reculs se chiffrent à -67 % en moyenne. Par contraste, les stations de charme ont mieux traversé la période, avec « seulement » un recul de -38 % pour les nuitées.

¹ Note de Conjoncture - 21 avril 2021 - Observatoire des stations de montagne - ANMSM (association Nationale des Maires de Stations de Montagne) ATOUT France (Agence de développement touristique de la France).

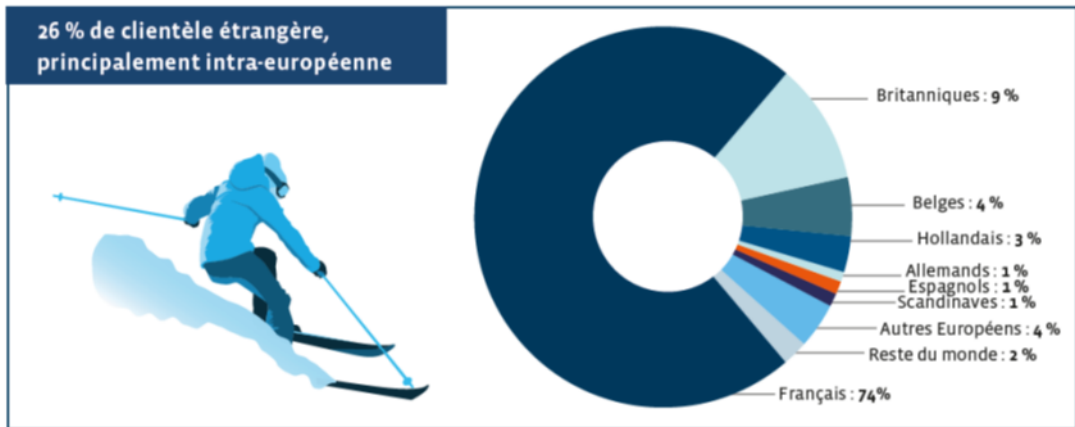
Cela a eu un impact majeur sur l'écosystème dans son ensemble : distribution de produits agroalimentaires issus de l'agriculture de montagne, hôtellerie-restauration, activités de services, fournisseurs d'équipements...

Ce ralentissement fort de l'activité économique en montagne s'est traduit par des impacts positifs sur l'environnement, l'écosystème et

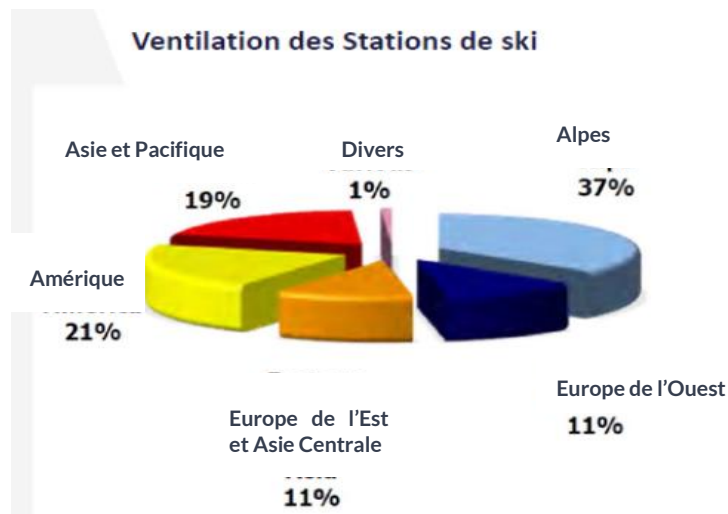
la biodiversité.

En Auvergne-Rhône-Alpes si la montagne réalise habituellement 38 millions de nuitées touristiques l'hiver, avec une baisse de -70 %, c'est 26 millions de nuitées en moins. L'impact de l'absence de la clientèle étrangère qui représente environ 26 % de la clientèle habituelle est conséquent. Il faut également rappeler le rôle des résidences secondaires qui sont le

principal hébergement en stations et leur impact sur l'économie locale.

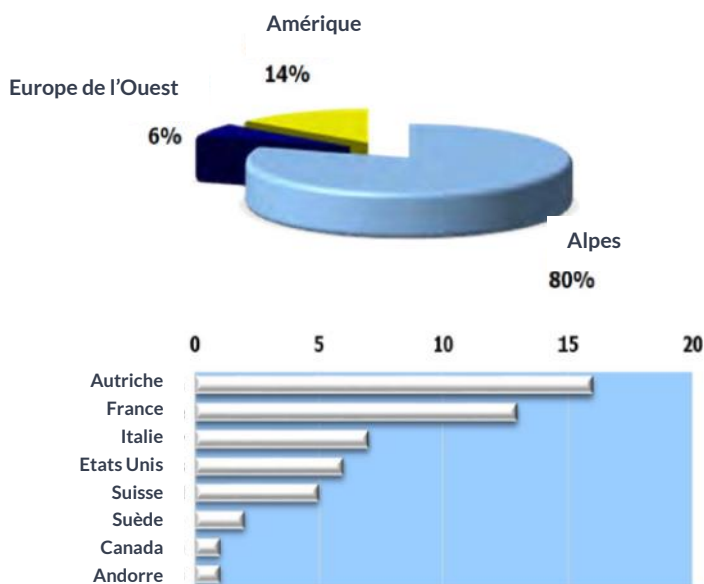


Les stations de ski dans le monde sont majoritairement situées dans les Alpes.



La France compte le plus grand domaine skiable d'Europe avec 250 stations de ski alpin. Seule l'Autriche comporte plus de stations de ski que la France, réalisant plus de 1 Million de journées skieurs par an.

Ventilation des Stations de ski réalisant plus de 1 M de JS / an



Source : Rapport Laurent Vanat 2019

La contribution des domaines skiables à l'économie des territoires est très importante et ce notamment dans les Alpes.

CONTRIBUTION DOMAINES SKIABLES À L'ECONOMIE DES TERRITOIRES



Source SATA



1,5 Mds de chiffres d'affaires génèrent chaque année:

- 10,5 Mds d'€ de d'activités pour les Territoires
- 450 m€ de masse salariale reversée (18.000 pers)
- 350 m€ d'investissements
- 225 m€ de recettes fiscales locales hors TVA
- 225 m€ d'achat d'entretien et services

Cette situation a généré une perte de ressources importantes pour les communes et leurs groupements. Il faut rappeler que les remontées mécaniques sont un service public pour lequel les communes perçoivent une taxe sur la vente de forfaits dite « loi Montagne ». À cela, il faut ajouter les pertes sur les taxes de séjour, les loyers non perçus par les communes, la part fixe de l'entretien des réseaux (eau...).

Cet apport financier contribue non seulement à soutenir et accompagner le développement du tourisme local mais aussi au fonctionnement ordinaire des collectivités locales. Ce manque à gagner, même avec une compensation partielle de l'État, aura des conséquences sur leur action, leur capacité à assumer leurs missions et accompagner les évolutions locales dans un contexte de transition.

En réponse à ces difficultés, les pouvoirs publics se sont mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire à travers des plans de soutien aux activités de montagne.

Au total, à l'échelle nationale au 27 mai 2021, c'est 5,4 Milliards d'euros qui ont été versés dans les territoires de montagne dont 4,6 Milliards de mesures d'urgence :

- 2 Milliards de soutien à la trésorerie des entreprises de la montagne avec le fonds de solidarité et le dispositif coûts fixes.
- 1,6 Milliards d'euros de prêts garantis par l'État (PGE).
- 535 Millions pour l'activité partielle.
- 480 Millions d'euros pour les exploitants de remontée mécanique.

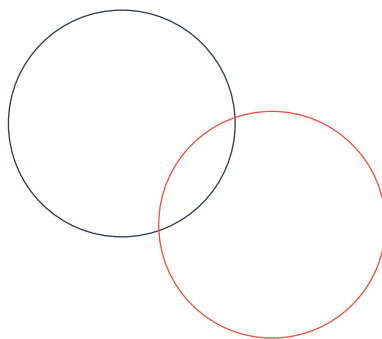
- 36 Millions pour les communes.

À ces aides, il faut ajouter les mesures de soutien des collectivités régionales et départementales en faveur de la montagne. Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été mobilisés :

- Un prêt montagne React EU (FEDER) pour les entreprises – déjà 16 M€ mobilisés par 105 entreprises au 1^{er}/10/2021.
- Des mesures d'urgence : apporter des compensations aux oubliés des aides de l'État. Près de 20 M€ ont ainsi été mobilisés au 1^{er}/10/2021.

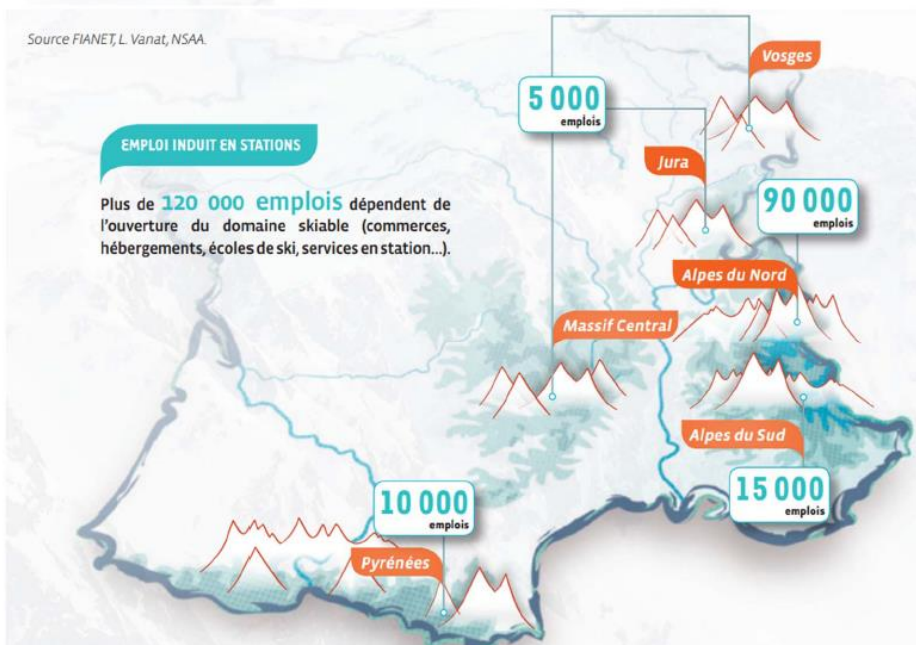
Sur l'emploi : une incidence forte sur l'emploi saisonnier

L'économie de la montagne est largement créatrice d'emplois, que ce soient les emplois directs générés par cette activité ou les emplois indirects : construction, commerces, industrie, services, etc. Elle représente 120 000² emplois directs pour 400 000 emplois indirects. Les confinements successifs et la fermeture administrative de certaines activités ont fortement pesé sur l'emploi dans les zones de montagne et notamment dans les Alpes où la part des emplois est beaucoup plus importante que dans les autres massifs.



² Les chiffres, sources domaines skiables de France, n'intègrent pas les emplois non-salariés. En les intégrant, le nombre d'emplois directs de la montagne est estimé à 120 000 emplois pour la seule région Auvergne-Rhône-Alpes. Une autre méthode, qui consiste à considérer que pour dix lits, un emploi saisonnier est comptabilisé, parvient au même résultat.

CONTRIBUTION DOMAINES SKIABLES À L'ECONOMIE DES TERRITOIRES



Source : DSF

C'est principalement l'emploi saisonnier qui a été touché. On estime que seulement 25 % des saisonniers ont été indemnisés au titre du chômage partiel, les autres n'ayant pas été embauchés et donc n'étant pas sous contrats et ne pouvant en bénéficier. Entre décembre 2020 et mars 2021, le nombre de saisonniers dans les zones de montagne diminue de 58 % par rapport à l'année précédente. En moyenne, près de 7 saisonniers sur 10 sont placés au moins une fois chaque mois en activité partielle. L'emploi saisonnier recule davantage dans l'hébergement restauration (-76 %) que dans les remontées mécaniques (-19 %). Dans ces deux secteurs, 8 salariés sur 10 sont en activité partielle. L'emploi saisonnier recule de 59 % dans les Alpes, 32 % dans le Jura et reste stable dans le Massif Central. Le recul limité de l'emploi saisonnier dans les remontées mécaniques est la

conséquence du recours à l'activité partielle dans ce secteur.

Le fort recul de l'emploi saisonnier dans les autres secteurs, notamment dans l'hôtellerie restauration s'est traduit par une hausse importante du taux de chômage, en particulier dans les départements alpins.

Les impacts observés font état d'une forte hausse des bénéficiaires du RSA issus du secteur de l'hôtellerie-café-restaurants dans les territoires frontaliers comme la Haute-Savoie. La fermeture des établissements en Suisse a des impacts importants.

Les départements de la Savoie, de l'Isère et de la Haute-Savoie sont particulièrement touchés suite à une saison d'hiver écourtée en 2020 et une saison d'hiver très réduite en 2021.

Cela est amplifié par la perte de la clientèle étrangère.

L'analyse de la situation qu'a faite Pôle Emploi dans ce secteur était délicate. Il fallait essayer d'anticiper la reprise avec les démarches engagées dans le cadre des plans de relance et par les acteurs de la filière pour la sortie de crise ; pour autant, des interrogations demeurent quant à son ampleur. En effet, ce secteur était avant la crise un secteur en pénurie de main d'œuvre. La reprise nécessitera de s'appuyer sur une main d'œuvre qualifiée disponible rapidement. Il fallait maintenir les compétences des salariés, dans le cadre du chômage partiel mais également du chômage total. Pour cela, il s'agit de préparer les publics aux besoins émergents post-crise COVID.

Il fallait également limiter dans l'immédiat la précarité de ce public

qui ne bénéficie pas forcément de durée d'indemnisation très longue. Aussi Pôle Emploi a travaillé durant la fermeture administrative à l'orientation de certaines catégories de personnels vers les métiers de la santé ou du service à la personne, pour lesquels certaines compétences étaient transférables.

Pour autant, si le dispositif de soutien à destination des entreprises a pleinement joué son rôle, la situation particulière des saisonniers n'ayant pas été embauchés, n'a pas donné lieu à des mesures spécifiques. La particularité du marché du travail propre aux activités

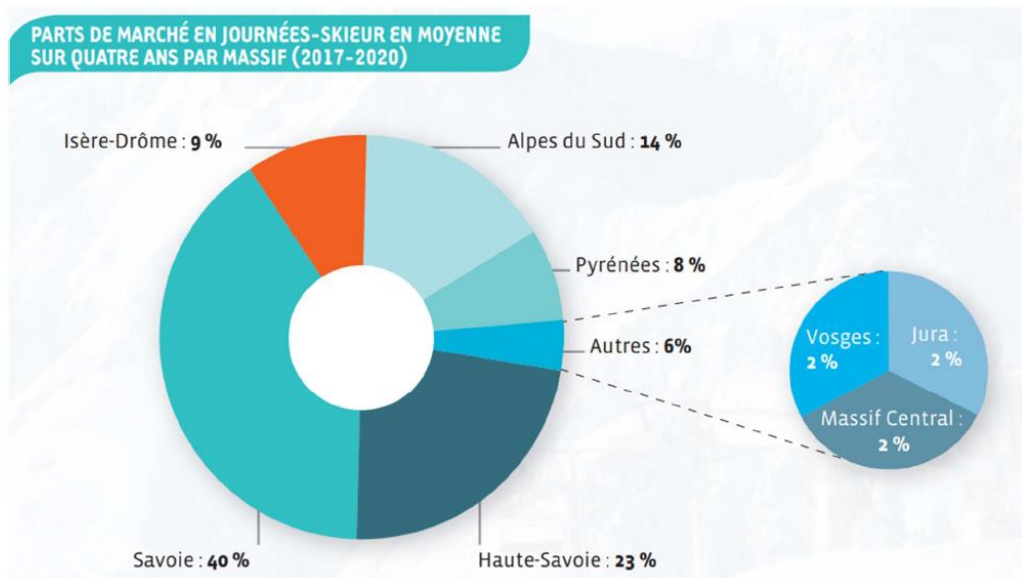
saisonniers et les situations personnelles atypiques par rapport aux autres salariés (pluriactivités, temps partiel, etc.) qui en découlent, sont peu intégrées dans les grilles de lecture des pouvoirs publics. Quels seront à terme les comportements des salariés, leur appétence pour des activités saisonnières, pour lesquelles la crise a été forte? L'envie de s'engager dans d'autres secteurs, voire dans d'autres territoires ne risquent-elles pas d'amplifier les difficultés de recrutement? Les évolutions des durées minimales nécessaires pour bénéficier de l'assurance chômage ne risquent-elles pas de détourner le public de ces métiers?

Par ailleurs, l'attractivité de ces métiers est une question à part entière qui sera abordée dans la deuxième partie. En connaissance de cause de ces éléments, le soutien aux entreprises n'aurait-il pas pu être conditionné à l'embauche de saisonniers?

La fréquentation

Les parts de marché en journées-skieurs sont très variables selon les territoires, la part du massif alpin est très largement majoritaire par rapport aux autres massifs.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ



Source : DSF

De fait, la fermeture des remontées mécaniques s'est traduite par des impacts différents sur la fréquentation des territoires de montagne selon le poids de l'activité du ski. Il faut cependant ne pas négliger le rôle relatif des stations de ski dans des zones de montagne avec une fréquentation moins dense et leur rôle dans l'animation et la dynamisation du territoire comme de l'emploi qui en dépend.

L'été 2020, le Covid-19 et la sortie du confinement ont provoqué un afflux de nouvelles clientèles en montagne. Les raisons des séjours en montagne reposaient très majoritairement sur des motivations liées à la crise sanitaire. La période de confinement a stimulé une reconnexion à la nature et la recherche d'activités de plein air en milieu naturel. Mais la saison d'été 2020 a vu

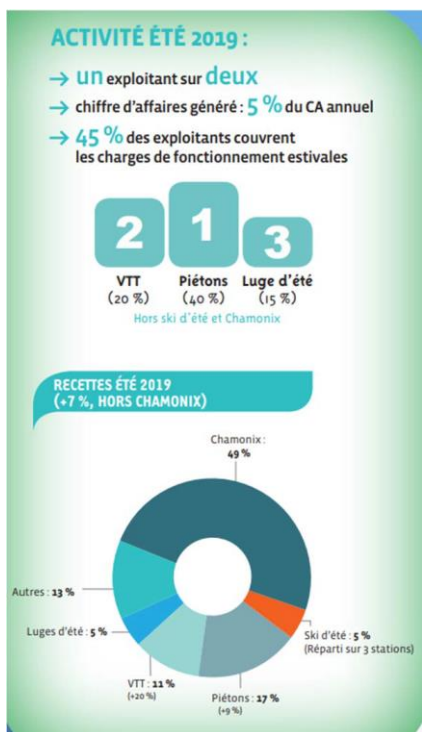
l'apparition de nouveaux comportements, de nouvelles clientèles primo-visiteurs à la montagne, cela crée des opportunités même si les dépenses moyennes n'ont rien de comparables entre la saison d'hiver et la saison d'été. En 2021, 54 % des voyageurs en Auvergne-Rhône-Alpes plébiscitent la montagne comme le premier environnement pour leurs vacances. Il faut souligner que la crise sanitaire a vu

l'augmentation de la fréquentation des zones de montagne par une clientèle très locale.

Pour autant, l'écart de recettes entre la saison hivernale et la saison d'été est une réalité dont il faut tenir compte, même si la

fréquentation est répartie de manière plus homogène sur le territoire l'été et que certains lieux connaissent une tendance inverse.

Répartition de l'activité



	Alpe d'Huez	2 Alpes	La Grave
Hiver	98%	90%	67%
Été - Toussaint	2%	10%	33%

Le CA de l'été représente:

- Alpe d'Huez : 1 week-end du mois de mars
- 2 Alpes: 1 semaine de février

Hiver	Occupation
Base	145 j
Lits Commerciaux	90 j
Lits résidents	20 j

Taux de transformation occupation lits en forfaits : 80%

Source : DSF

Concernant la saison d'hiver 2021-2022, on peut déjà constater une période de Noël fragilisée. En effet dans une première estimation début janvier 2022, l'observatoire³ de l'Agence Savoie Mont Blanc considère que la baisse de fréquentation dans les stations de ski savoyardes pourrait être de 14% par rapport à 2018/2019. Cela s'explique par l'absence de clients britanniques et la dégradation de la situation sanitaire. Sur les vacances de Noël, le taux d'occupation des hébergements a été de 64% la première semaine et 83% la seconde.

Toutefois pour la suite de la saison, le retour de la clientèle britannique et la prévision des réservations pour les vacances de février sont favorables. Les stations de sports d'hiver ont enregistré une forte hausse des réservations pour les quatre semaines de vacances d'hiver et prévoient un taux d'occupation de 82%, contre 79,5% sur la même période avant la crise de 2020 liée au Covid-19, a indiqué l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM).

Pour le mois de février, en Savoie et en Haute-Savoie, la prévision du taux de remplissage est de 83%, soit une progression de 2 points, par rapport à la même période en 2019-2020, indique l'agence Savoie Mont Blanc (ASMB).

³ https://www.tourmag.com/Savoie-Haute-Savoie-quel-bilan-touristique-pour-les-fetes-de-fin-d-annee_a111750.html





02 Les enjeux

Les enjeux qui impactent l'écosystème de la montagne sont divers. Complexes, ils sont porteurs de contradictions mais c'est de leur complémentarité que des solutions peuvent apparaître. Ces enjeux sont liés aux transitions auxquelles la montagne est confrontée : écologique, économique, sociale, attractivité et découverte. Mais pour mettre en œuvre des réponses efficaces partagées et en favoriser l'acceptabilité par les différents acteurs, la gouvernance des transitions s'invite comme une condition nécessaire à la hauteur des défis posés.

Les Transitions

L'écosystème de la montagne doit faire face à des transitions de nature différente qu'elles soient écologiques, celles des modèles économiques et sociaux, de l'attractivité des territoires et les incitations à mettre en place pour faire découvrir, sensibiliser à l'univers montagnard pour le protéger autant que pour le dynamiser et permettre de profiter de ses bienfaits.

► Écologiques

Plus que tout autre univers la montagne est confronté au réchauffement climatique ; les travaux du GIEC alertent sur la fragilité de cet écosystème très sensible à l'impact du dérèglement climatique, et ce particulièrement à l'échelle des Alpes. Le CESER l'a souligné à plusieurs reprises dans ses travaux.

Les enjeux portent sur plusieurs aspects. D'abord la question de l'enneigement, comme le souligne par ses observations le Centre d'études de la neige au Col de Porte : la hauteur moyenne de neige sur la période 1990-2017 a baissé de 40 cm par rapport à 1960-1990. Des observations analogues sont rencontrées en moyenne montagne pour l'ensemble de l'arc alpin. Cette situation relance un débat qui avait émergé dans les années 70 pour s'éteindre ensuite entre les aménageurs-développeurs de la montagne et les protecteurs sur l'attitude à observer face au développement de la neige artificielle.

Pour l'économie de la montagne et le modèle touristique, outre la question de l'enneigement, deux secteurs, sont particulièrement concernés par les enjeux climatiques : d'une part, le transport responsable selon l'ADEME de 57 % des émissions de gaz à effet de serre en montagne et la question de l'accès aux stations ; d'autre part, le logement qui représente 27 % des émissions de gaz à effet de serre.

À la différence d'autres pays, la France a fait le choix d'un nombre important de stations en altitude, l'accès s'y fait majoritairement par véhicules individuels et les effets sur l'environnement sont relativement importants. Par ailleurs, le logement en montagne est montré du doigt pour son inadaptation : immeubles fortement consommateurs d'énergie, souvent acquis pour des incitations fiscales et pour lesquels une fois le bien amorti, les propriétaires sont peu enclins plus encore qu'ailleurs à faire des efforts d'isolation pour un taux d'occupation souvent faible.

La crise sanitaire, plus particulièrement la période de confinement, a révélé un paradoxe entre l'importance de l'économie touristique et les impacts environnementaux générés puisque, dans cette période, la biodiversité a été très visible.

► Économiques et sociales

Le COVID-19 a accéléré la recherche de nouveaux modèles économiques pour l'économie de la montagne, une prise de conscience s'est effectuée pour la recherche de nouvelles équations. La dépendance au tourisme a été fragilisante pour le secteur mais aussi pour l'ensemble de l'économie qui en est tributaire. Ce sont les conditions de cette dépendance qui sont aussi posées. La dépendance des territoires à un seul modèle fragilise les territoires, les personnes (saisonniers, pluriactifs...). La raréfaction de la neige liée au

réchauffement climatique pose la question de la rentabilité des investissements dans certaines stations de moyenne montagne et donc de leur pertinence. Dans cette période, les enjeux d'emploi, de conditions de travail et salariales, de compétences et de formation sont déterminants. Les états généraux de la transition du tourisme en montagne participent à ce processus. Si on ne peut ignorer le poids du ski, faire porter le modèle économique sur cette seule activité n'est pas pertinent, il faut diversifier. Si cette diversification est partagée, les conditions de sa mise en œuvre sont différentes selon les massifs. Le poids de l'économie touristique d'hiver est sans commune mesure entre les Alpes et les autres massifs. Et, à l'intérieur de chacun des massifs, les territoires sont confrontés à des situations différentes. Les objectifs, les échéances, les financements de l'évolution du modèle correspondent à des logiques propres à chaque territoire. Il faut financer l'évolution du modèle économique par les ressources dégagées du fonctionnement traditionnel mais également mobiliser des financements complémentaires (Europe, État, Collectivités, etc.). L'objectif est un effet levier maximum pour accompagner les transitions en cours.

La diversification de l'offre touristique à l'épreuve

Pour sortir du tout-ski, de nombreuses stations ont commencé à se réinventer en multipliant leurs activités de sports, de loisirs et de bien-être. En voici quelques exemples : luge sur rail, luge de nuit, piste de luge scénarisée, snooc, yooner, snake gliss, vélo sur neige, scooter électrique, tyrolienne, snowga (yoga dans la neige), « bain de forêt », chasse aux trésors, plongée sous glace, escalade glaciaire, apprenti secouriste, construction d'igloo, pilotage de drone, expérience de trappeur, balade nocturne immersive scénographiée, ski-joëring, poney-luge.

► L'attractivité : concilier les nouvelles attentes des clientèles, des habitants, des travailleurs mobiles

D'autre part, les comportements évoluent, la demande évolue et le modèle économique du tourisme centré sur le ski de piste pour des clientèles logées dans des appartements cabines est en difficulté. Les générations se succèdent et les envies se modifient. De fait, le modèle économique centré sur une mono-activité est fragilisé. Celui-ci s'est accompagné d'un volet immobilier d'investissement-épargne des particuliers attirés par des incitations fiscales favorables et un modèle extensif de constructions. Ce mécanisme atteint ces limites, la mise en place de contraintes fortes à la non artificialisation des sols par la zéro artificialisation nette (ZAN), l'appétence est moindre et les modèles extensifs rencontrent de plus en plus de contraintes et d'opposition. D'une part, l'adaptation des logements aux besoins des clientèles est fondamentale. Dans les carnets de l'ingénierie n°14 « Montagne estivale : comment séduire et fidéliser la clientèle familiale ? », Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme souligne que l'hébergement est le facteur clé de l'attractivité et l'étape cruciale du parcours client. Mais d'autre part, la nécessité de trouver des solutions pour offrir des logements accessibles à la population locale et aux travailleurs saisonniers est tout aussi fondamentale. La montagne pour y vivre, y travailler c'est un enjeu de l'attractivité de ces territoires. Bien évidemment, selon les territoires, les enjeux d'attractivité ne se conjuguent pas dans les mêmes proportions, mais ils sont quoi qu'il en soit présents dans l'équation globale.

Étude «Le futur du tourisme» (2021)

Après un tour du monde des stations de montagne, Armelle SOLELHAC a réalisé cette étude avec l'Agence SWITCH d'Annecy. Cette étude développe 8 grandes tendances pour l'avenir du tourisme :

1. Le tourisme d'espace et de niche
2. Le tourisme sur mesure et fluide
3. L'hyper tourisme (hyper connecté ou hyper déconnecté)
4. Le tourisme près de chez soi (localtourisme ou staycation ou worliday)
5. Le tourisme utile (avec objectif humanitaire, environnemental, solidaire, social)
6. Le « micro -tourisme », minimaliste et court
7. Le tourisme de revanche, d'urgence ou de la dernière chance
8. Le tourisme régénératif consomm'acteur

Deux tendances se confirment déjà dans les territoires de montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes. En premier lieu, le **tourisme de revanche** qui, après deux années de restrictions sanitaires, prévoit de déclencher une frénésie de voyages. La hausse de la fréquentation en montagne pendant les étés 2020 et 2021 et les taux de réservations atteignant des records pendant l'hiver 2021-2022 le démontrent. En second lieu, le **localtourisme**, qui permet de participer à des activités de loisirs à distance de conduite de son lieu d'habitation, s'est particulièrement développé en période pandémique, tout comme le **worliday** (work+holiday) qui est pratiqué par de nombreux télétravailleurs depuis un lieu de vacances ou une résidence secondaire pendant la pandémie.

► L'incitation à la découverte de la montagne et attirer de nouvelles populations

Les générations plus âgées ont découvert la montagne avec le ski ; cette découverte s'articulait autour de séjours en famille ou en

classes de neige, mais également en classe verte. Les générations actuelles ayant moins eu accès pour beaucoup d'entre elles à ces opportunités, l'accès à la montagne s'est restreint. Beaucoup de populations même celles résidant à proximité des sites de montagne n'y ont pas accès ou n'en font pas une priorité de séjours. L'enjeu est celui de faire connaître et de permettre l'accès à la montagne, de développer la notion de montagne pour tous. Il s'agit de rendre la montagne plus accessible pour la clientèle locale et régionale, notamment en développant le tourisme social et solidaire et en facilitant l'accès aux jeunes par des leviers divers (classes vertes, classes de neige, transports et conditions d'hébergements à tarifs préférentiels, etc.).

La Gouvernance

Comme cela a été évoqué plus haut, chaque montagne a ses particularités, au sein de chacune d'entre elles, des territoires avec des problématiques très différentes sont concernées par les transitions évoquées précédemment et ce avec des combinaisons spécifiques. Comme cela a été évoqué, des visions différentes des nouveaux modèles se font jour, la mise en débat de ces questions au niveau territorial est une condition connexe de celle de l'action à conduire. La gouvernance à la fois pour bénéficier des effets leviers les plus forts pour le projet de territoire et pour dégager une vision partagée, une acceptabilité sociale des transitions. Pour cela, deux éléments sont nécessaires : une cohérence des politiques territoriales de la montagne des différents acteurs et une large association de la société civile.

► La cohérence des politiques territoriales de la montagne

Depuis la loi Montagne de 1985, les politiques en faveur de la montagne dessinent des plans d'actions qui, souvent, sont déclinés à chaque échelle territoriale, la situation de crise sanitaire a renforcé cette tendance. L'enjeu pour le territoire est de s'inscrire dans celles-ci pour bénéficier de soutiens et de financements, mais c'est également de s'appuyer sur celles-ci pour construire et conduire des politiques de territoire en adéquation avec les projets partagés.

La nécessité d'une cohérence globale des politiques territoriales de la montagne est pour le CESER une condition nécessaire à leur efficacité, leur efficience et leur effet-levier. À l'échelle des territoires, ces politiques doivent se compléter et se renforcer pour accélérer la transition en cours.

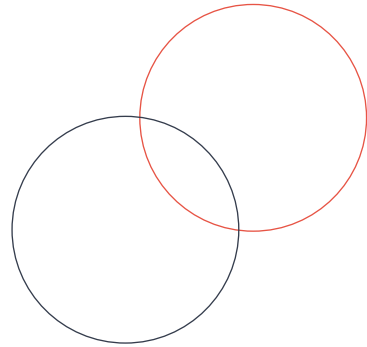
À ce stade, cette échelle de concertation et de mise en œuvre semble faire défaut. Elle est pourtant cruciale pour la réussite des politiques publiques face aux enjeux évoqués plus haut.

► Une nécessaire association de la société civile

Dans les enjeux de la gouvernance pour la mise en œuvre des politiques en faveur des territoires de montagne, la place de la société civile, l'appel à sa mobilisation et à sa créativité est un point incontournable. Comme cela a été évoqué dans l'introduction, la crise sanitaire a vu une large mobilisation des acteurs de la montagne, les acteurs privés, syndicaux et associatifs y prenant largement leur part pour sensibiliser, interpeller et réfléchir à des solutions, chacun selon son prisme. Comme l'ont souligné les acteurs auditionnés, c'est également cela qui a permis dans

une situation particulièrement délicate de porter à connaissance la spécificité des problématiques de la montagne auprès des pouvoirs publics. Cet acquis, au-delà des différentes sensibilités, doit être capitalisé, mais aussi organisé.

La nature des enjeux, leur complexité, la prise en compte des effets collatéraux de choix, d'orientations dans un projet de territoire, nécessite, sauf à risquer des incompréhensions, des blocages ultérieurs, d'associer largement les acteurs de la société civile qui participent au quotidien à la vie, au dynamisme des territoires. Les différents prismes qu'ils peuvent apporter : entreprises, syndicats, associations... sont nécessaires pour anticiper les conséquences des transitions en cours et en assurer l'acceptabilité.





Des réponses, mais des compléments à apporter pour consolider une approche globale

Les acteurs publics ne sont pas restés sans réponse face aux impacts de la crise sanitaire et aux enjeux identifiés. Des plans d'actions ont été mis en œuvre. Sur les territoires, des bonnes pratiques sont également identifiées, sans objectif d'exhaustivité loin de là, certaines d'entre elles seront présentées. Pour une efficacité de l'ensemble de ces démarches, le CESER identifiera les compléments qui, selon lui, s'avèrent nécessaires pour que ces plans d'action prennent en compte tous les enjeux identifiés précédemment.

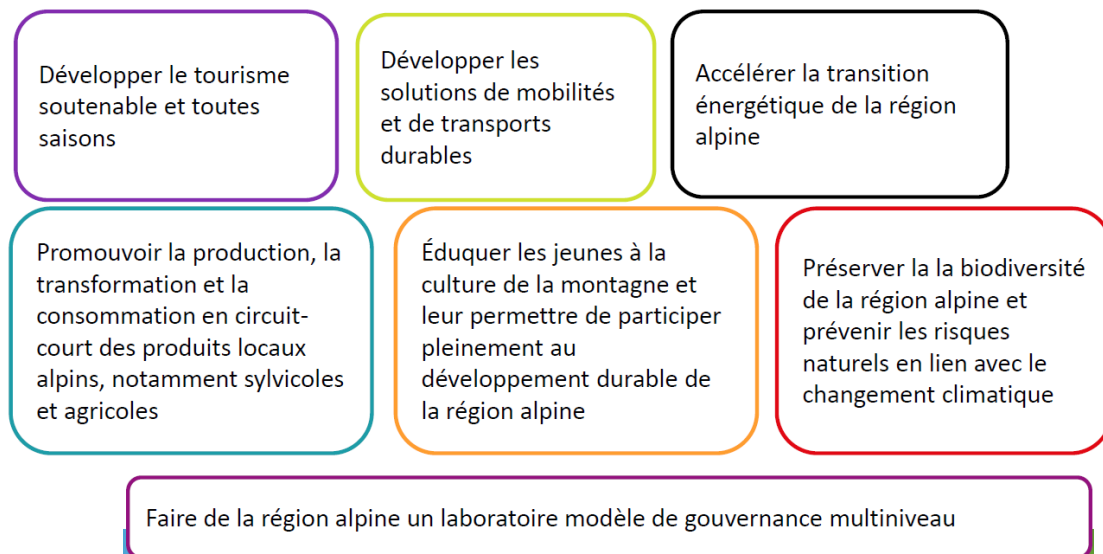
Les différents niveaux territoriaux visent à apporter des réponses aux enjeux en cours, certaines étaient préalables à la crise sanitaire, d'autres sont clairement le résultat de l'accélération de tendances issues de la crise sanitaire. Sur les territoires, il faut aussi noter un certain nombre d'initiatives identifiées, de bonnes pratiques qu'il convient de partager. Cela n'exclut toutefois pas des compléments nécessaires pour le CESER, et ce pour une approche globale de la problématique montagne trop souvent abordée de manière sectorielle.

Les plans initiés

► L'Europe : la stratégie pour la macro-région alpine (la SUERA)

À l'échelle de la macro-région, l'Union européenne a décidé de mener une politique spécifique sur l'espace alpin. À l'instar des macro-régions sur le Danube, la mer baltique, l'Adriatique et la mer ionienne, la macro-région alpine est la quatrième adoptée par l'Union européenne en 2015. À cette politique préexistait d'autres outils comme la convention alpine et l'« Interreg espace alpin ». Elle concerne 5 pays membres (Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie) et 2 pays tiers (Lichtensstein et Suisse). Un plan d'actions est défini, il comporte six priorités thématiques et une priorité transversale. En 2020 et 2021, la France en a assuré la présidence, présidence conjointe entre l'État et les régions concernées (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté et Sud Provence Alpes Côte d'Azur).

6 priorités thématiques complémentaires 1 priorité transversale sur la gouvernance



Pour la France, il se décline en un Programme interrégional entre Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence Alpes Côte d'Azur détaillé ci-dessous pour la période 2014-2020.

Programme interrégional opérationnel du massif des Alpes (POIA)

Ventilation des crédits du POIA 2014-2020 par axe stratégique

AXE PRIORITAIRE	OBJECTIF SPECIFIQUE	FEDER
1- Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne	OS 1 : Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	18 M€
	OS 2 : Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines	4 M€
2- Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction	OS 3: Accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement	6 M€
3- Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels	OS 4 : Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif	5 M€
4- Assistance Technique		1 M€
TOTAL		34 M€

À l'échelle de l'ensemble de l'espace alpin, la ventilation des

crédits était la suivante pour la période 2014-2020 :

Programme Espace Alpin

Ventilation des crédits du programme Espace Alpin 2014-2020 par axe prioritaire

AXE PRIORITAIRE	FEDER
1- Un Espace Alpin tourné vers l'innovation	37,3 M€
2- Un Espace Alpin à faible émission de carbone	31,5 M€
3- Un Espace Alpin durable	31,5 M€
4- Un Espace Alpin avec une gouvernance adaptée	9,3 M€
5- Assistance technique	7 M€
TOTAL	116,6 M€

Par ailleurs, le programme Alpes latines - Coopérations transfrontalières (ALCOTRA) entre la France et l'Italie bénéficiait des crédits suivants :

Programme Alpes latines - Coopérations transfrontalières (Alcotra)

Ventilation des crédits ALCOTRA 2014-2020 par axe stratégique

AXE PRIORITAIRE	OBJECTIF	FEDER
1- Innovation appliquée	Transfert de l'innovation et des technologies appliquées	28 M€
2- Environnement mieux maîtrisé	Améliorer la résilience du territoire (au changement climatique et à la gestion des risques)	37 M€
3- Attractivité du territoire	Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte	84 M€
4- Inclusion sociale et citoyenneté européenne	Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne	37 M€
5- Assistance technique		12 M€
TOTAL		198 M€

Les orientations pour la période 2021-2027 et les montants prévisionnels sont en cours de finalisation. Ainsi, pour le programme ALCOTRA 2021-2027 : croissance économique et développement dans les zones de montagne et aide nécessaire aux territoires pour améliorer la qualité de vie des habitants. Il est prévu une dotation du FEDER de 183 M€ avec des taux de cofinancement de

80 % et une enveloppe de 2 M€ pour financer 50 micro-projets de la coopération transfrontalière en lien avec la SUERA et le traité du Quirinal signé en novembre 2021 entre la France et l'Italie pour renforcer leur coopération. Le projet de programme opérationnel (PO) a été déposé auprès de la Commission européenne avant la fin du mois de janvier 2022 et l'approbation devrait intervenir au

premier semestre 2022. Les premiers projets ALCOTRA seront sélectionnés autour des thèmes suivants :

- Lutte contre les inégalités, numérisation et mobilité
- Diversification touristique et environnementale
- Économie durable de montagne

► L'État

Les conventions de massif : l'exemple de la convention de massif des Alpes

Depuis la loi Montagne de 1985, sur chaque massif, l'État conduit

une politique spécifique dite de convention de massif dont la gouvernance est confiée à un comité de massif réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Le comité se décline en commissions et groupes de travail thématiques. Pour sa mise en œuvre, le comité s'appuie sur le commissariat de massif qui assure le secrétariat

général du comité.

Les conventions de massif mobilisent les cofinancements des Conseils régionaux. Ainsi, pour le massif des Alpes, sur la période 2015-2020 :

Convention de massif 2015-2020

AXES	Cofinanceurs :	Etat BOP 112 FNADT Et BOP 113	Agence de l'eau RMC	Région Provence-Alpes Côte d'Azur	Région Auvergne- Rhône-Alpes	TOTAL
Axe 1 : Attractivité des territoires		3 981 461	35 000	2 413 650	4 524 763	10 954 874
Axe 2 : Valorisation économique		12 741 043	7 406 178	17 642 940	12 528 835	50 318 996
Axe 3 : Changement climatique		3 386 698	17 783 049	1 600 012	4 682 567	27 452 326
Axe 4 : Coopération		1 030 990	-	692 162	885 439	2 608 591
Totaux :		21 271 645	25 224 227	22 348 764	22 621 604	91 334 787
Rappel des montants contractualisés :		30 240 000	20 600 000	25 420 000	21 700 000	97 960 000
<i>dont FNADT =</i>		<i>27 000 000</i>				
Taux d'engagement des crédits au 31/12/2020 :		70,34 %	122,45 %	87,92 %	104,25 %	98,27 %

Pour la période 2021-2027, les axes retenus sont les suivants :

Axe 1 : limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin

Axe 2 : bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique

Axe 3 : conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif

Axe 4 : accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la décision, pour un massif alpin plus résilient

L'objectif de complémentarité entre la convention de massif des Alpes et la Stratégie de l'Union européenne pour la région Alpine est bien entendu recherché.

Le plan Avenir Montagnes

Face aux difficultés rencontrées par les territoires de montagne lors de la crise sanitaire et pour répondre aux objectifs de transformation, le premier ministre a présenté le 27 mai 2021 le plan Avenir Montagnes. L'objectif de ce plan est d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Ce plan, doté de 640 Millions d'euros pour l'ensemble des massifs (Massif central, Alpes, Jura, Vosges, Pyrénées et Corse), se décline à travers les axes suivants :

1. Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles,
2. Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne,
3. Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ».

Ces trois axes se déclinent en 14 mesures. Si le Plan « Avenir Montagnes » représente une mobilisation de plus de 640 M€ de crédits publics pour la montagne, l'objectif est de générer près de 1,8 Md€ d'investissement dans ces territoires. En particulier, le Gouvernement lance le fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 M€ comprenant un volet de soutien à l'investissement (avec une mobilisation à parts égales de 6 régions), de 300 M€ visant l'émergence de projets touristiques en lien avec les trois axes du plan et un volet d'accompagnement de 31 M€ consacré à l'accompagnement en ingénierie des territoires qui en ont besoin.

Par ailleurs, le Plan comprend des mesures pour accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisirs en station, avec l'instauration d'une possibilité pour le gestionnaire de résidence de tourisme de transférer son droit de préemption à des foncières qui se chargeront ensuite d'assurer une gestion active de ces biens et la capacité à investir pour les améliorer. La Banque des Territoires investira 125 M€ sur cinq ans dans ces foncières, aux côtés d'autres investisseurs.

Le Plan comprend également des mesures destinées à accélérer la transition écologique des activités touristiques en montagne, avec l'aménagement de 1000 km de sentiers de montagne (doté d'au moins de 10 M€ d'investissement) et la mise en place d'un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres (doté de 10 M€), comme les ascenseurs valéens.

Mission interministérielle pour la relance du thermalisme et du tourisme en montagne

En septembre 2021, le Puydômois Jean-Yves Gouttebel a été nommé coordinateur interministériel en charge de la relance du thermalisme et du tourisme en montagne, en lien avec les ministres de la Santé et des Solidarités, du Tourisme, de la Ruralité et des PME. Sa mission consiste à évaluer les conséquences économiques de la crise sanitaire, notamment pour le thermalisme et le tourisme en montagne qui sont deux secteurs qui ont été particulièrement touchés. Dans le cadre du plan Avenir Montagnes de l'État dévoilé en mai 2021, il s'agira de faire face au défi de la nécessaire diversification de l'offre touristique de la moyenne montagne, avec des actions structurantes territorialisées, au plus près du terrain et en lien avec les acteurs qui font vivre les territoires.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les Plans Montagne

La Région s'était engagée dans un Plan Montagne 1 lors du mandat précédent à hauteur de 88 millions d'euros et 324 projets. La Région s'était également mobilisée sur des mesures d'urgence : prêt et compensation au plus fort de la crise sanitaire pour un montant de 36 millions d'euros environ.

Le Plan Montagne 2 comporte 7 axes et mobilisera également certaines politiques sectorielles. Ce plan disposera d'une enveloppe prévisionnelle de 100 millions d'euros sur la durée du mandat, auquel s'ajouteront les crédits mobilisés par les politiques sectorielles.

Le CESER a émis un avis en octobre 2021 sur ce Plan Montagne 2.

Les 7 axes du Plan Montagne 2

Le plan s'articule autour des axes suivants.

- **Axe 1 : Accompagner les projets de développement durable des stations**

Il s'agit d'une aide à l'investissement à destination des stations et des communes. Elle concerne le renouvellement de l'éclairage public (moins énergivore, plus respectueux de la biodiversité), la production d'énergie renouvelables sur les équipements du domaine skiable (panneaux photovoltaïques...), des systèmes de pilotage pour réduire les consommations en eau et électricité, ainsi que les véhicules hydrogène du domaine skiable (en priorité les dameuses).

- **Axe 2 : Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver**

Pour faire face aux attentes des clientèles et développer l'attrait de la montagne l'été et aux autres saisons, la Région financera les équipements complémentaires au ski et utilisables au moins deux saisons. Le dispositif visera à abonder les stratégies de diversification touristique dans le cadre des politiques de massifs, des fonds européens, de l'État en lien avec la délégation Tourisme.

- **Axe 3 : Pérenniser la station hivernale en sécurisant l'enneigement**

La Région poursuivra sa politique en faveur de la sécurisation de l'enneigement, en ciblant les stations les plus fragilisées et les secteurs stratégiques des domaines.

- **Axe 4 : Faciliter l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne pour tous les élèves d'Auvergne-Rhône-Alpes**

À travers cet axe, la Région vise le

retour en nombre des enfants et des jeunes en montagne, enjeu pour renouveler les pratiquants et permettant de favoriser une clientèle de proximité. La Région se mobilisera en lien avec les départements volontaires pour rendre l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne accessibles à tous les élèves des classes élémentaires, aux collégiens et aux lycéens d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Axe 5 : Améliorer l'offre d'hébergement des centres de vacances en montagne accueillant des enfants**

Face aux menaces de fermeture ou de vente de certains centres de vacances qui connaissent une baisse notable de fréquentation, ce phénomène a été renforcé par la crise sanitaire. Or, le maintien de ces centres est un enjeu pour l'activité des communes et pour l'initiation des jeunes à la montagne. La Région soutiendra les communes et se mobilisera pour financer les travaux de rénovation et de montée en gamme de ces établissements.

- **Axe 6 : Aider spécifiquement les petites stations**

Pour faire face à la fragilisation des petites stations familiales par les aléas climatiques et la concurrence des plus grandes stations, la Région accompagnera les petites stations pour le financement de leurs projets d'investissement structurants visant à améliorer l'accueil de la clientèle ou la diversification des activités en lien avec les stratégies des territoires de montagne.

- **Axe 7 : Investir dans les ascenseurs valléens**

Pour améliorer la mobilité dans les territoires de montagne, en soulageant les réseaux existants, et développer l'intermodalité, la Région soutiendra les projets de liaisons téléportées entre les vallées et les stations.

En complément de ces axes, la Région mobilisera les politiques sectorielles suivantes :

- La politique économique en accompagnant les entreprises de la filière montagne avec des objectifs de relocalisation
- L'environnement en accompagnant la préservation de la biodiversité, les mobilités électriques et hydrogène et les territoires de montagne dans leur adaptation au changement climatique
- Le sport par le soutien à de grands événements sportifs
- Le tourisme à travers les filières d'excellence notamment : montagne 4 saisons, pleine nature, thermalisme, itinérance et grandes randonnées
- L'agriculture à travers les plans filières pour l'agriculture de montagne et le pastoralisme.

Les départements

Certains départements ont initié des plans spécifiques sur la montagne en lien avec le plan national et le plan régional. On peut notamment évoquer les initiatives suivantes.

L'Isère

L'État a annoncé un plan pour la montagne, de même que la Région. Le Département a fait le choix de dédier un plan complémentaire à ces deux derniers, à la montagne.

Ce « Plan Montagne » mobilisera plus de 10 millions d'euros sur les 3 ans à venir pour favoriser la reprise de l'activité du tourisme à la montagne et les transitions que la montagne a su amorcer. Il s'appuiera sur la concertation avec les acteurs locaux pour répondre au plus près des attentes et des besoins.

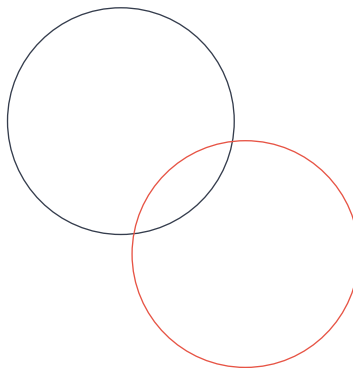
Ce plan spécifique ambitieux s'articulera autour de 5 axes :

- Accélérer l'attractivité des stations, liée à leur transformation architecturale et l'adaptation de leurs équipements pour en faire des lieux de bien-être et de santé,
- Accompagner le développement de l'activité ski de manière raisonnée. Activité qui reste l'attraction principale des stations et son moteur économique, tout en soutenant la diversification de l'activité touristique (à noter que cet accompagnement à la diversification représente aujourd'hui 65 % des aides allouées aux stations par le Département),
- Valoriser l'action des centres de vacances qui travaillent à la transformation de leur stratégie d'accueil des enfants, pour être des acteurs innovants du lien social, et la soutenir en facilitant notamment l'accès à ces centres aux publics cibles du Département,
- Soutenir l'engagement en direction du développement des transports valléens par câble, et de solutions de transports plus propres pour l'accès à nos massifs qui participent de la décarbonation des stations,
- Aider les refuges de montagne à investir dans la rénovation thermique de leurs locaux afin de préserver l'environnement.

La Haute-Savoie

Le Département de la Haute-Savoie a adopté un plan d'aide de plus de 10 M€ en faveur de différents acteurs de la montagne : les jeunes saisonniers, les clubs et le comité de ski et, tout particulièrement, les communes stations de ski, aux nombreuses initiatives en faveur des activités et de l'attractivité touristiques.

- + de 10 M€ pour le secteur de la montagne :
 - 8,5 M€ pour les collectivités support de station de ski alpin
 - 1,5 M€ pour les ski-clubs et le comité de ski du Mont-Blanc
 - 400 000 € pour les jeunes saisonniers résidant en station de montagne ou à proximité.



Des initiatives identifiées, des bonnes pratiques

Il s'agit ici de souligner quelques initiatives ou bonnes pratiques identifiées sur des territoires de montagne, en Auvergne-Rhône-Alpes ou ailleurs, ce sera notamment l'exemple de Métabief dans le Doubs. Présenter ces exemples, ce n'est pas les considérer comme transposables à l'ensemble des situations mais présenter comment des acteurs confrontés à des transitions cherchent à y répondre en intégrant les contraintes locales qui sont les leurs.



Des labels ou démarches de transition écologique dans les stations

On développera ici le label flocon vert et le programme Interreg smart altitude.

Le Flocon Vert, c'est un label garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Ce label est développé par l'association Mountain Riders pour donner aux amoureux de la montagne une vision claire sur les destinations touristiques exemplaires.

Depuis 2006, l'association Mountain Riders réalise l'Éco Guide des stations de montagne. Basé sur un office du tourisme et remontées mécaniques, cet Éco Guide recense les bonnes initiatives des stations en matière de développement durable.

C'est en 2011 que les travaux sur le Flocon Vert ont commencé. En 2011, Mountain Riders et plus de 70 structures partenaires expertes du tourisme du développement durable et de la montagne ont travaillé pour proposer un mode de fonctionnement et des critères d'éligibilité pour ce label de durabilité pour les collectivités touristiques de montagne.

Trois valeurs fortes sont intégrées dans le label :

- **L'exemplarité** : le label Flocon Vert vise à valoriser les destinations touristiques ayant une politique de développement durable de pointe. C'est un label d'excellence sur les questions environnementales et sociales qui permet aux stations touristiques qui engagent des actions fortes et globales, de se voir valorisées.
- **La Concertation** : les 21 critères du label, définissent les actions que les stations doivent valider pour prétendre au label. Ces critères sont travaillés par un collège de plus de 70 structures expertes sur les questions de développement durable, de tourisme ou de montagne. Les critères d'attribution sont travaillés en concertation avec les 70 structures parmi lesquelles figurent : l'ADEME, la Fondation pour la Nature et l'Homme, des associations d'élus, de professionnels, des domaines skiables, des hébergeurs, des commerçants, des associations de défense de l'environnement, des parcs naturels régionaux ou nationaux, des universitaires ou des bureaux d'études.
- **L'indépendance** : un organisme indépendant assermenté audite les stations candidates pour vérifier la conformité des actions avec le cahier des charges Flocon Vert. Cet audit par un organisme extérieur permet de garantir une évaluation objective. Le Flocon Vert est ensuite attribué sur la base de cette évaluation, par un comité de labellisation composé de différentes structures compétentes et indépendantes des stations.

Depuis la candidature jusqu'à l'attribution du label, 4 phases sont à valider pour les destinations touristiques :

- **Candidature** : un dossier est à transmettre.
- **Analyse durable** : une première analyse des actions de la station est effectuée.
- **Audit** : en cas d'analyse durable en conformité avec les critères Flocon Vert, un audit par un cabinet indépendant est programmé.
- **Comité Flocon** : au vu de l'analyse durable et de l'audit réalisés, le comité Flocon Vert se prononce sur l'attribution du label.

L'ensemble des destinations touristiques de montagne sont concernées : les stations de montagne ou les villes et villages touristiques de montagne peuvent candidater. L'engagement durable est évalué sur la base des actions des acteurs clés de la destination, à savoir la mairie ou la collectivité publique, l'office de tourisme, les activités de loisirs, le domaine skiable ou d'autres activités.

Aujourd'hui sont reconnues Flocon Vert les stations suivantes : Morzine-Avoriaz, Les Arcs, Megève, Valberg (06), Chamrousse, La Pierre Saint Martin (64), Les Rousses (39), Chamonix Mont Blanc, Châtel Porte du soleil, Val Cenis, Le Grand Bornant et les Angles (66).

Sont rentrées dans la démarche : Métabief (25), Saint-François Longchamp, Combloux, Tignes, Courchevel, Belleville, Val d'Isère, Valloire et la Colmiane (06).

Le projet Smart Altitude : Le projet Smart Altitude un projet réunissant 11 partenaires de cinq pays alpins (France, Italie, Suisse, Autriche, Slovaquie), a été retenu par l'Union européenne dans le cadre des programmes INTERREG Espace Alpin pour une mise en œuvre sur la période 2018-2021.

Le projet Smart Altitude a pour objectif d'accélérer les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'industrie touristique des territoires de montagne et plus particulièrement dans les stations de sports d'hiver. S'il est démontré que des solutions technologiques offrent un potentiel de 40 % de réduction des consommations, atteindre de tels objectifs requiert toutefois, de la part des décideurs et des parties prenantes du développement territorial, un fort engagement dans des approches innovantes pour lever les obstacles stratégiques, économiques et organisationnels. Le projet Smart Altitude vise à faire la démonstration effective de la capacité de répondre à ces enjeux. Celle-ci repose sur la mise en place d'outils d'aide à la décision : mesure de l'efficacité énergétique, recensement du potentiel de production d'énergies renouvelables, gestion de la demande énergétique, déploiement des systèmes intelligents de suivi et gestion de l'énergie dans les territoires partenaires

En France, les Orres (05) ont été station pilote pour le programme. Les stations françaises engagées dans le programme sont : Oz-Vaujany, Arâches, (Les Carroz), Risoul (05), Val Cenis, Chatel, Isola 2000 (06), Val d'Isère, Les Belleville (Val Thorens), Les Belleville (St Martin et Les Menuires), Villarembert (Le Corbier/Les Sybelles), Valmorel, Montgenèvre (05), Serre-Chevalier (05), Megève, Valberg (06), Montclar (04), Tarentaise-Vanoise et Villard de Lans.



Les états généraux de la transition du tourisme en montagne

Cette démarche initiée par deux associations, 2TM (transition des territoires de montagne) et Moutain Wilderness, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour les régions alpines (SUERA). Cet événement s'est co-

construit avec un engagement fort des acteurs publics, privés et citoyens, parties-prenantes des écosystèmes montagnards...

Les objectifs de ces états généraux étaient de :

- **Fédérer** : rassembler la diversité des acteurs de la montagne pour créer une synergie autour de la nécessité d'un changement de paradigme de l'écosystème.
- **Décloisonner** : créer du lien et faire des ponts entre les acteurs d'un même territoire et entre les territoires.
- **Se projeter** : mettre en scène les acteurs sur chaque territoire et impulser une dynamique concrète de mise en action.
- **Faire connaître** : rendre visible et valoriser les initiatives inspirantes déjà existantes et celles en devenir.

Le dispositif mis en place a permis de rassembler simultanément dans une quarantaine de territoires montagnards, des acteurs représentatifs de l'écosystème local, lors d'ateliers de travail en utilisant les méthodes d'intelligence collective pour croiser leurs regards, leurs enjeux et les problématiques propres à leur bassin de vie économique, sociale et environnementale.

Une sélection d'initiatives de transition déjà en action a été étudiée lors de temps d'échange en plénière afin d'apporter de l'inspiration et d'ouvrir la créativité.

Ces états généraux se sont déroulés les 23 et 24 septembre 2021. À l'issue de ces travaux, une déclaration commune a été signée par l'ensemble des acteurs : <https://www.eg-transitionmontagne.org/declaration-commune-des-etats-generaux-de-la-transition-du-tourisme-en-montagne-24-septembre-2021/>

Un bilan de cette démarche a été réalisé et certains territoires vont prolonger la réflexion

<https://www.eg-transitionmontagne.org>



L'exemple du massif du Sancy qui mise sur l'adaptabilité et la solidarité

Les acteurs touristiques du Massif du Sancy, en Auvergne, ont renforcé leur capacité d'adaptation collective pour répondre positivement à la forte demande provoquée par la crise sanitaire. Opérations communes, développement de l'offre de produits locaux et actions en faveur de la protection de l'environnement sont au cœur de la démarche des acteurs du territoire.

La communauté de communes du Massif du Sancy (9 869 habitants, 20 communes) a mené un travail collectif très intense pour développer et adapter le tourisme local. La fréquentation touristique du Sancy a connu une très forte augmentation en 2020. De deux semaines d'affluence très forte habituellement au mois d'août, en 2020 ce sont cinq semaines qui ont connu une fréquentation importante. Cette hausse de la fréquentation s'est répétée aux vacances de Noël puis en février et courant 2021.

Dans un environnement incertain, l'enjeu est de renforcer la capacité d'adaptation des acteurs touristiques locaux à une demande volatile et plus spontanée. En effet, Luc Stelly, directeur de l'office du tourisme constate que les réservations sont effectuées à la toute dernière minute, du jour au lendemain. Alors que les variations météorologiques ont toujours imposé des ajustements de l'offre d'activités hivernales ou estivales, l'année 2020 a permis de développer un « réflexe d'adaptation » dans le Massif du Sancy. La crise a aussi accéléré la solidarité et le travail en commun, piliers de l'offre touristique locale. L'office du tourisme du Sancy et l'ensemble des acteurs

touristiques ont notamment lancé cet hiver l'opération « Le Sancy La Grande Ouverture ». L'objectif était de multiplier par deux ou trois l'offre d'activités de loisirs disponibles, comme les parcours en raquettes. Cette opération a été reçue très positivement, à la fois par les acteurs locaux et les clients. « Il y a eu un vrai engouement pour la découverte du territoire et nous avons pu capter une nouvelle clientèle », explique le directeur de l'office du tourisme.

La même dynamique est appliquée à la saison estivale avec une communication très positive tout en réfléchissant aux points d'amélioration. « Il faut garder notre niveau de qualité d'accueil même s'il y a moins de monde », rappelle Luc Stelly. En particulier, une forte demande de produits locaux a conduit à la création d'un marquage « origine Sancy » garantissant la fabrication locale des produits. Conserver l'équilibre environnemental en amplifiant l'utilisation des énergies renouvelables et en préservant la biodiversité représente également un enjeu clé pour les prestataires touristiques du Massif du Sancy.



L'exemple de Métabief dans le Doubs

C'est avant tout l'anticipation par une collectivité locale gestionnaire d'une station de ski : le syndicat mixte du Mont d'or (SMMO) d'acter la fin de l'activité ski d'ici 10 ans et de mettre en place un plan de transition climatique pour y faire face.

S'appuyant sur une étude climatique « Climsnow » prévoyant la remise en cause à l'horizon 2040-2050 du ski de piste à cette altitude (entre 900 et 1400 m) et que seules les pistes équipées de neige de culture pourraient proposer un minimum de ski et sur des périodes de plus en plus courtes,

n'engendrant toutefois pas suffisamment de recettes pour couvrir l'exploitation, impliquant un déficit chronique pour la SMMO. Considérant que la période à venir est charnière pour l'économie locale puisqu'avec l'arrêt du ski, c'est 25 à 30 % de l'économie touristique du Haut-Doubs qui disparaîtrait. Aussi la décision a été prise de l'arrêt du ski de piste en 2030. Cette décision faisant suite à dix ans d'investissement dans la neige de culture et la mise à niveau des équipements hivernaux.

Face à un plan d'investissement qui se monterait à 15 M€ pour un CA annuel de 4 M€, juste suffisant pour couvrir les charges d'exploitation et pas les coûts d'investissement et des équipements qui risquaient de tourner sur des périodes de plus en plus courtes, voire une année sur deux. Un investissement supplémentaire ne serait pas amorti et le modèle économique pas viable. Cette conclusion ne va pas sans poser problème, allant à l'encontre de la culture traditionnelle des domaines skiables, basée sur l'investissement. Face aux différentes réactions des habitants et socio professionnels : électrochoc, déni, deuil..., pour préparer l'avenir, le directeur de la station quitte ses fonctions et devient ingénieur de projet pour la mise en place du projet de transition. Son poste et les études d'ingénierie nécessaires sont financés par le SMMO et le département dans le cadre d'une convention de trois ans. Le produit des taxes perçues sur les remontées mécaniques sont affectées au financement de cette mission.

L'objectif est de repenser le tourisme, si au début la piste de la diversification est avancée, très vite le constat est fait que ces activités (VTT, trail, tyrolienne et même ski de fond) ne peuvent exister que grâce aux ressources du ski de piste. Cela oblige à repenser le tourisme et les solutions à l'échelle du territoire du Haut Doubs et pas uniquement à l'échelle de la

station. Le SMMO s'est donné dix ans pour anticiper la fin du ski, d'ici là les équipements seront entretenus et un investissement minimal engagé.

La transition va s'engager autour de trois activités : la luge « quatre saisons », le VTT de descente et surtout la randonnée contemplative, avec un projet d'aménagement du domaine. Cela devrait toutefois ne représenter qu'un tiers du revenu généré par le ski sur la station, soit une baisse de 20 % de l'économie touristique du territoire. Comme en témoigne le directeur de la station dans la revue Espaces de juin 2021 « c'est une révolution culturelle et c'est effrayant, mais nous n'avons pas le choix ».

Par ailleurs s'il conseille aux stations de ski d'anticiper les perspectives climatiques, il souligne à quel point on ne peut calquer l'expérience de Métabief, chaque territoire doit avoir son approche et sa voie d'adaptation.



La démarche de Gresse en Vercors

La commune de Gresse-en-Vercors en Isère a initié une réflexion avec les habitants sur la transition de la station village vers l'avenir. La commune a accueilli pendant 5 jours des chercheurs et doctorants qui ont animé des ateliers avec la population. L'objectif est de penser à la transition de la station village vers l'avenir. La commune a en novembre 2021 accueilli les membres du Labex Innovations et transitions territoriales en montagne (ITTEM) et du collectif Perce-Neige, collectif de jeunes chercheurs et doctorants à l'université de Grenoble Alpes.

Les ateliers ont porté sur trois thématiques :

- Habiter le territoire
- Valorisation des atouts de Gresse-en Vercors
- La place de la commune dans son territoire

Ce travail a donné lieu à une restitution et à l'identification de pistes de réflexions pour l'avenir : mobilités, tourisme de proximité, bien vivre à l'année, synergie entre acteurs, etc.



Vers une offre quatre saisons à Chalmazel-Jeansagnière

Cette station familiale de moyenne montagne (entre 1100 et 1600 mètres d'altitude) se situe dans les monts du Forez, aux confins de la Loire et du Puy-de-Dôme. Elle est équipée de huit remontées mécaniques dont un télésiège et d'une centaine d'enneigeurs, pour une vente d'environ 55 000 forfaits par saison en moyenne. En 2018, le département de la Loire a choisi d'investir 10 millions d'euros sur cinq ans pour remodeler la station et développer de nouvelles sources de chiffre d'affaires. L'idée étant de proposer de nouvelles activités pour un fonctionnement quatre saisons d'ici 2025-2026 : luge sur rail, parcours multi-activités, télésiège utilisé comme ascenseur hors périodes de neige, itinéraires VTT, etc. Cette stratégie de mutation est jugée indispensable par le département de la Loire pour assurer la viabilité du site. Chaque année, le Conseil départemental vote une subvention d'équilibre d'au moins 500 000 € pour la station. En 2020, l'aide globale avec les investissements était de l'ordre d'un million d'euros.



L'espace saisonnier du Centre Communale d'Action Sociale des deux Alpes

Cet espace dédié aux saisonniers et aux employeurs organise un accueil sur les questions d'emploi et de formation, de logement et de santé.

Ouvert à l'année, des permanences des différents acteurs s'y tiennent : direction régionale du travail, pôle emploi, Transitions pro, service logement, dépistage santé, etc. Un accès à Internet est mis à disposition.



L'accord interprofessionnel sur le logement des saisonniers dans le département de la Savoie

En 2002, les organisations patronales MEDEF et CGPME, les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT et CGT-FO avaient conclu un accord interprofessionnel sur le logement des saisonniers dans le département de la Savoie.

Partageant le fait que le logement des saisonniers est un enjeu fort économique, social et touristique et la nécessité d'apporter des réponses, cet accord avait pour objectif de relever quatre défis :

- Contribuer à produire une offre de logements dédiés de qualité aux saisonniers
- Garantir la priorité d'accès aux financements du 1 % Logement des actions de réalisation d'une offre de logements dédiés
- Permettre l'exercice du droit au logement pour les salariés saisonniers du tourisme
- Contribuer au maintien du niveau d'activité et de l'emploi dans le bâtiment, notamment par cet appui réaffirmé à la construction et à la réhabilitation de logements destinés aux travailleurs saisonniers.

Il déclinait ensuite ces objectifs en précisant notamment la notion de qualité des logements.

Cet accord conclu pour une durée de quatre ans a fait l'objet d'un bilan fin 2006.

Ce bilan soulignait que sur la période, en Savoie, il aura été ainsi financé 1 116 logements pour 1 588 places en cumulé au 31 décembre 2006.

Le caractère innovant de la démarche avait été reprise au niveau national par l'État et les partenaires sociaux qui ont convenu, le 15 juillet 2004, d'expérimenter un dispositif de développement d'une offre de logements locatifs dédiés aux saisonniers du tourisme avec un objectif de production de 1 000 places par an.

En 2012, et à la suite d'une évaluation de l'impact de la démarche depuis 2002, il était constaté que plus de 1 800 logements dédiés avaient été produits dans ce cadre et représentaient plus de 2 800 lits, soit une production supérieure à celle constatée en 30 ans entre 1970 et 2000. Depuis cette même date et jusqu'à 2012, l'investissement réalisé par le « 1 % Logement » (devenu « Actions Logement ») au profit du logement des travailleurs saisonniers en Savoie a été évalué à près de 35 millions d'euros.

Les organisations patronales interprofessionnelles (l'UPA s'est joint aux signataires de l'accord précédent) et les organisations syndicales de salariés de la Savoie ont signé le 16 novembre 2012 un Accord expérimental interprofessionnel sur la réhabilitation de logements saisonniers en Savoie (73).

Celui-ci, conclu pour une durée de cinq ans visait à affirmer plus particulièrement la volonté de ces mêmes organisations interprofessionnelles à :

- Poursuivre les efforts engagés en matière de création de logements saisonniers,

- Inscrire et promouvoir la réhabilitation des logements saisonniers comme une priorité partagée.



La coopération entre une petite et une grande station : Col de Porte et Deux Alpes

Le Col de Porte et les Deux Alpes ont signé le 15 janvier 2022 une convention de partenariat. Ces deux stations iséroises sont très différentes (massifs, tailles et clientèles). Et pourtant, elles partagent un même enjeu. La petite station du Col de Porte est située à 1326 m d'altitude, dans le massif de la Chartreuse et sur le territoire de la métropole de Grenoble, avec un chiffre d'affaires de 150 000 € et une clientèle familiale et de proximité. Tandis que le domaine skiable des Deux-Alpes culmine à 3600 m dans le massif des Écrins, avec un chiffre d'affaires de 40 M€ et une clientèle nationale et internationale.

La complémentarité selon les acteurs est la suivante : « les enfants prennent goût au ski au Col de Porte puis, en grandissant, ils vont dans les grandes stations ». Et la station du Col de Porte éprouve des difficultés à équilibrer ses comptes en raison du manque de neige. Aussi, depuis trois ans, la station a commencé à faire appel aux Deux Alpes pour des « coups de main » techniques ou pour récupérer du matériel usagé.

L'objet de la convention signée le 15 janvier avec la Société d'aménagement touristique de l'Alpe

d'Huez (Sata) - société d'économie mixte qui a repris la gestion des Deux Alpes en décembre 2020 – est d'amplifier ce partenariat. Pour le Col de Porte, une assistance technique renforcée et une aide étendue à l'administratif.

En contrepartie, l'exploitant de cette petite station s'engage à communiquer sur les Deux Alpes auprès de sa clientèle. Parmi les premières opérations montées conjointement : un forfait-journée gratuit aux Deux Alpes pour tout enfant ayant suivi 5 jours d'école de ski au Col de Porte. L'Office du tourisme des Deux Alpes et celui de la Métropole de Grenoble sont également signataires de la convention et participeront à relayer les opérations de communication.

Ce partenariat est destiné à être étendu à l'été. Pour faire face à la transition, la petite station réfléchit ainsi au développement des activités estivales (tyroliennes...). Une partie pédagogique peut aussi être développée avec les Deux Alpes. Ainsi les enfants peuvent venir découvrir la forêt de Chartreuse, qui a le label forêt d'exception et, le week-end suivant, par exemple, aller voir le glacier des Deux Alpes. Des offres packagées vont être développées.



Le Cluster Montagne

Le Cluster Montagne, né en 2012 de la fusion de deux structures, est un accélérateur de développement qui a pour but d'accompagner et promouvoir, en France et dans le monde, les acteurs français de l'aménagement touristique en montagne. Depuis 2016, le Cluster Montagne est membre affilié de l'Organisation Mondiale du Tourisme (UNWTO), ce qui lui permet de représenter et valoriser les acteurs français auprès de cette institution des Nations Unies chargée de la promotion d'un tourisme responsable, durable et accessible à tous.

Les missions sont les suivantes :

- Fédérer les acteurs de l'aménagement touristique de la montagne française
- Participer au développement des sites touristiques de montagne en soutenant l'innovation, la performance et les compétences
- Accompagner des réflexions prospectives sur la montagne touristique de demain et contribuer à la transformation des modèles
- Positionner les savoir-faire montagne français à l'international

Le Cluster Montagne en 2021, comptait 237 membres :

- 166 entreprises
- 32 institutions
- 10 universités & laboratoires de recherche
- 6 invités permanents
- 17 partenaires privilégiés

Dans cette filière, Auvergne-Rhône-Alpes représente 74 % des entreprises.

OBSERVATOIRE DU CLUSTER MONTAGNE



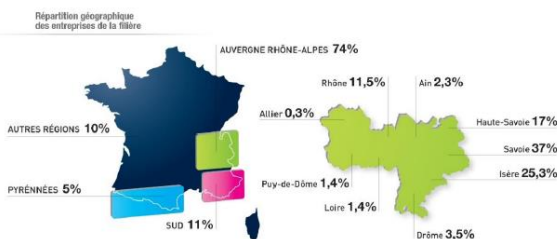
+ de 450
entreprises en France*

+ de 5 500
salariés



+ de 1 milliard
d'euros de chiffre d'affaires en 2018

* Une analyse complémentaire établie cette année a permis d'affiner le périmètre de la filière.



64% des entreprises ont des projets de développement à l'international



79% des entreprises de la filière ont recruté en 2017
72,5% des entreprises comptent recruter en 2018-2019

82% des entreprises ont des projets de développement de nouveaux produits ou services pour 2019-2020



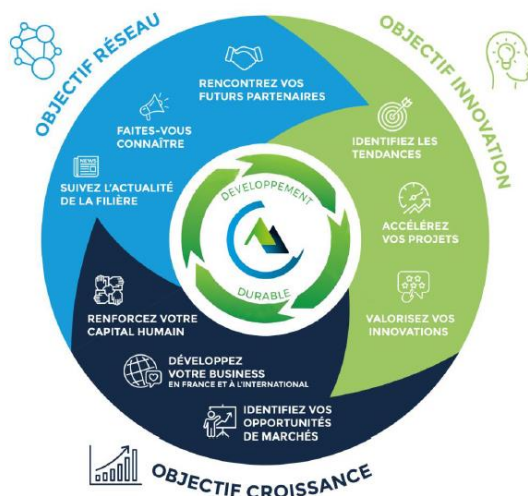
Les 7 domaines d'expertise du cluster sont les suivantes :

- Urbanisme et architecture
- Aménagements hiver
- Aménagements été
- Risques naturels

- Environnement
- Gouvernance et politiques publiques
- Exploitation, formation, services

Les services du cluster s'articulent autour d'un accompagnement global de l'entreprise.

LE CLUSTER MONTAGNE : UN ACCOMPAGNEMENT À 360°



Le cluster s'est engagé sur un manifeste pour une montagne durable, accessible et innovante.



Cluster montagne **MANIFESTE DU CLUSTER MONTAGNE** **UN CLUSTER DE La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

pour une montagne durable, accessible et innovante

“
*Nous sommes le Cluster Montagne.
Nous participons à aménager les territoires de montagne et nous en sommes fiers ; nous souhaitons protéger, partager, valoriser et transmettre ces espaces exceptionnels.*
Nous constatons les changements actuels - climatiques, écologiques, économiques et sociétaux – et voulons y apporter des réponses concrètes à la hauteur de notre vocation.
”

NOUS NOUS ENGAGEONS À METTRE TOUS NOS MOYENS AU SERVICE DE L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS AUTOUR DE 5 VALEURS FONDAMENTALES :

- # **Une montagne Vivante** : en soutenant le développement d'activités multi-saisons à même de générer des retombées économiques et sociales durables et profitables à tous.
- # **Une montagne Innovante** : en impulsant de nouvelles solutions intelligentes, pérennes et économes en ressources.
- # **Une montagne Bienveillante** : en partageant une vision et des actions concertées au bénéfice de toute la filière touristique et des habitants.
- # **Une montagne Accueillante** : en accompagnant la mise en œuvre d'expériences « vraies », permettant le ressourcement, l'enrichissement et le divertissement et en facilitant le parcours client.
- # **Une montagne Bas carbone** : en favorisant toutes les solutions concrétisant l'ambition d'une montagne à impacts positifs pour tous.

Durant la crise, le cluster a procédé à une évaluation des impacts notamment à travers une enquête auprès de ses membres et a entretenu des relations avec l'exécutif pour faire remonter les situations auprès des cabinets ministériels et des parlementaires. Sans surprise, les principaux impacts ont été la perte partielle ou totale d'activité, le recours au chômage partiel et aux dispositifs de soutien. Cela se traduit pour cette filière par un report des investissements, des pertes de compétences et un retard dans la mise en œuvre de la transition.

Pour la filière, les leviers de relance, de sortie de crise identifiés sont les suivants :

- L'investissement dans la transition : droit à l'expérimentation, adapter l'offre, renforcer l'accessibilité, réduire les impacts et renouveler les clients
- Les emplois et les compétences : maintien des emplois, réussir les recrutements et fidéliser et montée en compétences.

Des compléments nécessaires pour consolider une approche globale

L'ensemble des démarches présentées précédemment proposent des réponses aux problématiques rencontrées et montrent l'intérêt de l'ensemble des acteurs pour la thématique de la montagne.

Pour le CESER, il convient face à la situation actuelle et aux perspectives, qu'elles soient de sortie de crise de moyen terme ou sur des stratégies de long terme, de compléter ces démarches par une approche globale mobilisant l'ensemble des acteurs. En effet, des approches trop sectorielles, centrées sur le tourisme et l'activité du ski, ne permettent pas d'aborder l'écosystème de la montagne dans son ensemble. La montagne comme lieu de vie, de travail doit également faire partie de la réflexion globale. La question de la vie à l'année dans ces territoires, de la complémentarité des activités économiques avec l'activité touristique, la place des services, de leur accès, toute l'année, la dimension culturelle et une réflexion sur les imaginaires de la montagne doivent faire partie intégrante de ces démarches. Quant à la mise en œuvre, elle doit se faire au niveau du territoire, c'est bien dans cet espace que les solutions peuvent être apportées. La diversité des situations, les alchimies particulières à chacun des espaces doivent s'élaborer au plus près des territoires, avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est bien dans ce sens que les préconisations du CESER qui suivent doivent être comprises.



Les préconisations du CESER

Accompagner les transitions en montagne

Présentation des axes

- ▶ Axe 1 : Une nouvelle gouvernance en montagne
- ▶ Axe 2 : La transition comme axe de développement économique durable en montagne
- ▶ Axe 3 : Le renforcement de l'accompagnement des transitions sociales en montagne



Axe 1

Une nouvelle gouvernance en montagne

Pour les transitions en cours et celles qui sont devant nous, c'est l'heure des choix. Ces choix doivent être débattus et partagés le plus largement possible et la gouvernance doit s'adapter.

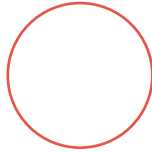
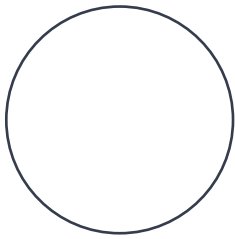
► Préconisation 1 :

Créer « une instance des territoires de montagne » pérenne réunissant tous les acteurs locaux institutionnels et associatifs, de la vallée au sommet, sous l'égide de la Région, pour coconstruire les transitions de manière concertée et coordonnée. **L'objectif serait de regrouper pour consulter et inspirer les politiques régionales.**

Avec ses **compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de transport, de formation et d'environnement**, la Région serait pertinente pour mener une réflexion coordonnée sur l'évolution des territoires de montagne, marqueurs forts de l'identité régionale.

Les différents schémas régionaux (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP, Transports, Environnement) concernent nécessairement les territoires de montagne. Une déclinaison spécifique aux transitions de ces territoires dans la mise en œuvre pourrait être envisagée, permettant une prise en compte globale de ces thématiques.

Pour nourrir cette instance et en favoriser l'efficacité et l'opérationnalité, le CESER préconise de mettre en place avec l'ensemble des acteurs concernés, des lieux d'échanges et des groupes de réflexion au niveau des territoires. **Cette déclinaison territorialisée permettrait de renforcer la réflexion stratégique et prospective à moyen et long terme et la prise de décision par vallée, au plus près des territoires.** Des ressources en ingénierie pourraient être mobilisées par l'État et la Région pour animer ces démarches et accompagner notamment les maires au cœur des décisions d'aménagement structurantes.



Axe 2

La transition comme axe de développement économique durable en montagne

En montagne, la transition est en soi un axe de développement économique, elle peut prendre plusieurs formes et relever de combinatoires différentes selon les territoires. La sortie du tout-ski est un objectif pour de nombreux territoires, la prise en compte des enjeux environnementaux et écologiques doit être renforcée. Celle-ci ne peut être que progressive et s'appuyer sur plusieurs leviers.

▸ **Préconisation 2 : Diversifier les activités et les publics**

La diversification des activités doit s'entendre à plusieurs niveaux. D'abord, d'un point de vue touristique, **la diversification doit s'étendre sur plusieurs saisons et dans les intersaisons touristiques** pour développer l'activité toute l'année par l'allongement des saisons d'hiver et d'été et le développement d'activités diverses (sports, randonnées, activités de nature, santé, bien-être, thermalisme et balnéothérapie, culture et patrimoine...).

Par ailleurs, les types de tourisme et les clientèles visées doivent être plus larges. **Il faut faciliter l'accès à la montagne à des clientèles locales et au pouvoir d'achat moindre, le tourisme social et solidaire doit être développé.**

La Région pourrait intégrer un Pass'Montagne au Pass'Région

pour inciter les lycéens à découvrir la montagne, ses activités sportives et culturelles et son patrimoine. Cela permettrait de compléter l'action déjà initiée par la Région et certains départements sur le soutien aux classes vertes et aux classes de neige.

D'autre part, le tourisme ne représente qu'une partie des activités en montagne. **Les autres activités (agriculture, artisanat, commerce, industrie, services, services publics...) sont essentielles au développement de ces territoires et à l'autonomie des populations résidentes. L'attractivité des territoires de montagne doit être renforcée pour ces activités.** Un équilibre entre les différents usages du foncier doit notamment être visé.

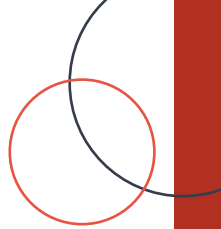
Pour dynamiser les territoires dans le cadre de la réorganisation du travail liée aux impacts de la crise sanitaire, il conviendrait de **développer des espaces de co-working en adaptant des résidences de vacances existantes et**

en déployant des infrastructures de THD performantes à l'attention des télétravailleurs.

▸ **Préconisation 3 : Soutenir l'innovation en montagne**

Les territoires en transition sont des lieux particulièrement adaptés pour l'innovation et la créativité. **Il s'agit de la favoriser sous toutes ses formes, pas uniquement technologiques mais surtout d'usage et social. Le développement de certains modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité) est particulièrement adapté à ces territoires.** Les territoires de montagne peuvent être particulièrement exemplaires sur plusieurs thèmes : rénovation énergétique, logement...

La coopération des acteurs est également une forme d'innovation à encourager. Ainsi la convention de partenariat entre le Col de Porte et les Deux Alpes est une



initiative qui pourrait être démultipliée, l'État et la Région pouvant inciter à renforcer ces coopérations.

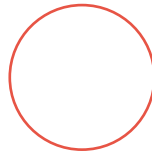
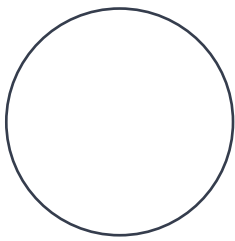
► *Préconisation 4 :*
Faire de la rénovation énergétique des bâtiments en montagne un axe fort. L'objectif visé est à la fois de **développer des emplois dans le secteur et de redonner de l'attractivité aux territoires de montagne** pour : convertir des résidences secondaires en résidence principale, donner des possibilités

de logements aux saisonniers, développer la vie à l'année, faire face aux coûts de l'énergie, développer un savoir-faire important sur le sujet et faire de la montagne une vitrine de l'excellence régionale sur cette thématique.

Le développement de foncières devrait permettre de proposer des solutions à la question des lits froids et aux résidences secondaires sous-occupées.

► *Préconisation 5 :*
Développer des solutions d'accès aux stations moins émettrices de gaz à effets de serre.

Les ascenseurs valléens soutenus par l'État et la Région répondent à cette problématique mais ont souvent des délais de réalisation trop longs. Il conviendrait de **développer très rapidement des solutions alternatives** : transports en commun (navettes), mobilité douce pour améliorer l'accessibilité et réduire les émissions...



Axe 3

Le renforcement de l'accompagnement des transitions sociales en montagne

Les transitions en cours ou à venir, ne se feront pas sans un accompagnement des hommes et des femmes qui en sont les principaux acteurs, qui résident sur ces territoires, contribuent à la vie de ces derniers sous une forme rémunérée ou bénévole, en tant que saisonnier ou de manière permanente. Le renforcement de cet accompagnement est un axe majeur pour le développement de ces territoires et la pérennisation des emplois.

► **Préconisation 6 :**
Créer une maison virtuelle de la saisonnalité pour informer les saisonniers (salariés, employeurs, indépendants) et les entreprises sur l'emploi, les conditions sociales, les possibilités de logement, la mobilité, la prévention, la santé, etc. en complémentarité des maisons de saisonniers physiques existantes.

► **Préconisation 7 :**
Créer en intersaison des espaces locaux de professionnalisation pour accompagner les saisonniers et les pluriactifs dans leurs parcours

de formation et d'emploi, et faire reconnaître les spécificités de la pluriactivité comme facteur d'innovation sociale, de développement des compétences et d'insertion professionnelle durable.

► **Préconisation 8 :**
Conduire une action spécifique pour améliorer les conditions de logement des saisonniers. L'accès à des tarifs préférentiels doit être facilité, les conventions avec les bailleurs sociaux développées. Une réflexion sur l'accès au logement en montagne et notamment des saisonniers à l'initiative de l'État et de la Région devrait être engagée.

► **Préconisation 9 :**
Porter une attention particulière aux filières de formation initiales et continues aux nouveaux métiers et aux nouvelles compétences de la montagne, en lien avec les stratégies de diversification des territoires : éducation au développement durable, activités sportives et de pleine nature, matériaux spécifiques à la rénovation énergétique en montagne... L'accès à ces filières doit être favorisé pour les saisonniers et les pluriactifs par des organisations modulaires et flexibles ...



Conclusion

La montagne en Auvergne-Rhône-Alpes est un facteur d'identité régionale très fort. Notre région est la région de montagne par excellence. Pour autant, cette montagne est diverse : il est préférable de parler de **nos montagnes**. La crise sanitaire a eu un impact majeur sur ces territoires. Elle a accéléré et amplifié des tendances déjà à l'œuvre, ainsi que la prise de conscience des effets du dérèglement climatique. Face aux défis et aux enjeux, il s'avère nécessaire d'accélérer les transitions ; c'est l'objet même des préconisations de ce rapport.

Pour autant, les enjeux et les dynamiques sont complexes, les thématiques traitées avec un objectif de sortie de crise durable n'épuisent pas toutes les questions et réflexions de plus long terme que les territoires de montagne auront à conduire. Certaines problématiques devront être approfondies, développées. Dans le temps imparti, ce n'était pas l'objet de ce travail.

Autant que des solutions, c'est le chemin vers celles-ci qui est important. La gouvernance dans une période de mutations et de transitions jouant un rôle majeur, celle-ci doit permettre de conduire ces transitions avec une certaine sérénité.

Bibliographie

- **Adam Pierre-François et Coutin Elodie** - « Les grandes tendances du tourisme d'aujourd'hui et de demain en montagne », *Cahier de tendances montagne[s]*, Cluster Montagne, 2020, n°2, 94 p.
- **AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES** - « Stratégie de l'Union européenne pour la région Alpine - EUSALP », *L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens*. URL : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/strategie-de-lunion-europeenne-pour-la-region-alpine-eusalp>. Consulté le 28 février 2022
- **ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE ET ATOUT FRANCE** - Saison d'hiver 2020-2021 : la fréquentation toute relative sur le mois de février n'a pas empêché un effondrement de l'activité économique en montagne, Communiqué de presse, AN-MSM et Atout France, 27 avril 2021.
- **AUVERGNE-RHONE-ALPES TOURISME** - « Chiffres Clés 2021 du tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes », *Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme*, 30 septembre 2021. URL : <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/chiffres-cles-2021-du-tourisme-en-auvergne-rhone-alpes/>. Consulté le 24 février 2022
- **AUVERGNE-RHONE-ALPES TOURISME** - « Bilan saison été 2021 - prévisions septembre », *Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme*, 25 août 2021. URL : <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/bilan-saison-ete-2021-previsions-septembre/>. Consulté le 6 décembre 2021
- **AUVERGNE-RHONE-ALPES TOURISME** - *Montagne estivale : comment séduire et fidéliser la clientèle familiale ?*, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, juin 2021, 35 p.
- **AUVERGNE-RHONE-ALPES TOURISME** - « Les chiffres clés du tourisme bienveillant », *Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme*, 27 avril 2021. URL : <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/les-chiffres-cles-du-tourisme-bienveillant/>. Consulté le 14 février 2022
- **BELET Claire** - Nouveaux modèles touristiques, nouvelles activités, nouveaux habitants... Quels services au public dans les territoires de montagne et stations demain ?, ADRETS, septembre 2021, 26 p.
- **BOUVART Coline, FLAMAND Jean, DHERBECOURT Clément et LE HIR Boris** - *L'emploi en 2020 : géographie d'une crise*, France Stratégie, avril 2021. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/lemploi-2020-geographie-dune-crise>. Consulté le 15 février 2022
- **CARMAGNOLA Carlo, GEORGE Emmanuelle, FRANÇOIS Hugues, ROUCH Laura, BERARD-CHENU Lucas et MORIN Samuel** - « Ski : la pandémie ne permettra pas forcément de réinventer le tourisme de montagne », *The Conversation*, 17 février 2021. URL : <http://theconversation.com/ski-la-pandemie-ne-permettra-pas-forcement-de-reinventer-le-tourisme-de-montagne-154654>. Consulté le 21 décembre 2021
- **CHANDELLIER Antoine** - « La Montagne face au défi climatique », *Le Progrès Supplément*, 19 janvier 2022, 16 p.
- **COLLECTIF POUR UNE MONTAGNE EN TRANSITION** - « Cinq propositions



BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

- pour sortir la montagne du tout-ski », *Reporterre*, 21 janvier 2021. URL : <https://reporterre.net/Cinq-propositions-pour-sortir-la-montagne-du-tout-ski>. Consulté le 21 décembre 2021
- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - *Avis sur le rapport du Conseil régional « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe »*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, octobre 2021, 34 p.
 - CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - *Tourisme-hôtellerie restauration, commerce-économie de proximité : impacts de la Covid 19*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2021, 53 p.
 - CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES - *Montagne 2040*, CESER Rhône-Alpes, mars 2013, 230 p.
 - DEPARTEMENT DE L'ISERE - « Un Plan Montagne pour l'Isère », *Département de l'Isère*. URL : <https://www.isere.fr/actualites/un-plan-montagne-pour-lisere>. Consulté le 24 février 2022
 - FRANCE 3 AUVERGNE-RHONE-ALPES - « Stations de ski : les réservations pour les vacances d'hiver en forte hausse par rapport à 2020 », 4 février 2022. URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/savoie/stations-de-ski-les-reservations-pour-les-vacances-d-hiver-en-forte-hausse-par-rapport-a-2020-2449194.html>. Consulté le 7 février 2022
 - FRANCE MOBILITES et AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES - *Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) France Mobilités - Avenir Montagnes Mobilités*, France Mobilités et ANCT, septembre 2021, 6 p.
 - GEORGE Emmanuelle, FRANÇOIS Hugues et MORIN Samuel - « Verra-t-on la fin du ski dès 2050 ? », *The Conversation*, 27 mars 2019. URL : <http://theconversation.com/verra-t-on-la-fin-du-ski-des-2050-107246>. Consulté le 21 décembre 2021
 - GOUVERNEMENT - *Accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif, dossier de presse du plan Avenir Montagnes*, Gouvernement, 27 mai 2021, 24 p.
 - HATIER Charles, ACHIN Coralie, GEORGE Emmanuelle, FRANÇOIS Hugues, ROUCH Laura et BERARD-CHENU Lucas - « Les stations de ski forcées de repenser leur modèle », *The Conversation*, 15 mars 2020. URL : <http://theconversation.com/les-stations-de-ski-forcees-de-repenser-leur-modele-132381>. Consulté le 21 décembre 2021
 - LAMY Guillaume - « Région Auvergne-Rhône-Alpes : les transports, le problème n°1 des stations de ski », *Lyon Capitale*, 4 mai 2021. URL : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/region-auvergne-rhone-alpes-les-transports-le-probleme-n1-des-stations-de-ski>. Consulté le 8 février 2022
 - LES PASSEURS : CONTREBANDE D'IMAGINAIRES EN MONTAGNE - « Vivre en montagne après 2020 », *Illuminate*, mars 2021, n° 1, 143 p.
 - LIMON Emeline - *L'emploi saisonnier en zone de montagne durant l'hiver 2020-2021*, Dares, Dares Focus, juillet 2021, 2 p. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/lemploi-saisonnier-en-zone-de-montagne-durant-lhiver-2020-2021>. Consulté le 16 novembre 2021



BIBLIOGRAPHIE

- **LUCZAK-ROUGEAX Julia** - « Quelles sont les grandes tendances de consommation touristiques? », *Tom travel*, 15 février 2021. URL : <https://www.tom.travel/2021/02/15/quelles-sont-grandes-tendances-consommation-touristiques/>. Consulté le 15 février 2022
- **LYAN Marie et BOTTERO Laurence** - « Enneigement, décarbonation, digital... « La montagne ne peut pas vivre comme il y a 30 ans » (Dominique Thillaud, DG de la Compagnie des Alpes) », *La Tribune*, 20 décembre 2021. URL : <https://www.latribune.fr>. Consulté le 21 décembre 2021
- **MOUNTAIN WILDERNESS** - *Montagnes en transition : territoires sentinelles, laboratoires de changement*, Mountain Wilderness, Dossier thématique #11, 2021, 26 p. URL : <https://fr.readkong.com/page/montagnes-en-transition-territoires-sentinelles-1453487>. Consulté le 14 février 2022
- **PATRIARCA Eliane** - « La montagne à l'heure de sa transition », *Revue Espaces*, juin 2021, pp. 6-17.
- **RENARD Florence** - « La Haute-Savoie débloque 10 millions d'euros pour une aide d'urgence à la montagne », *Les Echos*, 11 mars 2021. URL : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/auvergne-rhone-alpes/la-haute-savoie-debloque-10-millions-deuros-pour-une-aide-durgence-a-la-montagne-1297351>. Consulté le 24 février 2022
- **SAURON Fred** - « Cette station de la Loire qui mise sur une « offre quatre saisons » », *Le Progrès*, 30 janvier 2022. URL : <https://www.leprogres.fr/economie/2022/01/30/cette-station-de-la-loire-qui-mise-sur-une-offre-quatre-saisons>. Consulté le 21 février 2022
- **SEVEYRAT Eric** - « L'Etat promet 5 à 7 milliards d'aide pour la montagne française », *Le tout Lyon*, 2 février 2021. URL : <https://www.le-tout-lyon.fr/l-etat-promet-5-a-7-milliards-d-aide-pour-la-montagne-francaise-13654.html>. Consulté le 8 février 2022
- **SOLELHAC ARMELLE** - *Le futur du tourisme : grandes tendances, recommandations et plan d'actions pour préparer l'avenir*, Switch, avril 2021, 55 p. URL : <https://www.slideshare.net/Armellou/le-futur-du-tourisme-en-2030-grandes-tendances-plan-dactions-recommandation-pour-prparer-lavenir>. Consulté le 28 février 2022
- **SOUTOUL Fanny, BONNET-PRADIER Vanina, DURAND Justine et GOURGUILLOU Nathalie** - *L'économie de la montagne en Auvergne-Rhône-Alpes*, DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, mars 2017, 51 p. URL : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/L-economie-de-la-montagne-en-Auvergne-Rhone-Alpes-2017>. Consulté le 16 novembre 2021
- **UNAT AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Le tourisme social et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes*, UNAT Auvergne-Rhône-Alpes, février 2021, 20 p.
- **VILLENEUVE Tom** - « Savoie, Haute Savoie : quel bilan touristique pour les fêtes de fin d'année? », *TourMag*, 3 janvier 2022. URL : https://www.tourmag.com/Savoie-Haute-Savoie-quel-bilan-touristique-pour-les-fetes-de-fin-d-annee_a111750.html. Consulté le 24 février 2022

- *Tourisme de montagne : les nouvelles pistes Tome 1*, Bref Eco, Bref Eco Les Champions, 2021, 73 p. URL : <https://www.brefeco.com/content/hs-montagne-2021>. Consulté le 15 février 2022
- « *Tourisme : la communauté de communes du Massif du Sancy mise sur l’adaptabilité et la solidarité* », *Intercommunalités de France*, 7 mai 2021. URL : https://www.adcf.org/contenu-article?num_article=6004&num_thematique=. Consulté le 8 février 2022

Sites Web :

- DESMURS Guillaume et BLANC Benjamin - *Lama Project, laboratoire pour une montagne d’avenir*. URL : <https://lamaproject.org/>. Consulté le 24 février 2022
- GALIENNE Anne et CHOPARD Laureline - *Les Passeurs*. URL : <https://www.lespasseurslemag.com/>. Consulté le 24 février 2022
- MOUNTAIN WILDERNESS et TRANSITION DES TERRITOIRES DE MONTAGNE - *États Généraux de la transition du tourisme en montagne*. URL : <https://www.eg-transitionmontagne.org/>. Consulté le 24 février 2022



BIBLIOGRAPHIE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Anne-Marie ROBERT**

Présidente du groupe de travail B « Montagne » - Collège 1

► **Michel-Louis PROST**

2^{ème} vice-président - Référent de la commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège 1*

- BEZ Nicole (UNAPL/CNPL)
- CADARIO Jacques (CPME)
- GUINAND Jean (Conf. paysanne)
- LAMIRAND Georges (Coordination rurale)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- MARCAGGI Christophe (UNAPL/CNPL)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCIR)

Collège 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karin (CGT)
- JUYAUX Christian (CFDT)

Collège 3*

- AUBRY Marc (Mutualité)
- BARATAY Denis (Pers. qualifiée)
- DESSEIN Aurélie (Pers. Qualifiée environnement)
- HABOUZIT Michel (Pers. qualifiée)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VERDIER Jean-Louis (Pers. Qualifiée environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

BIC Didier, Vice-président de la CCI de SAVOIE, Exploitant Station du Col de Porte

CHARBONNEL Francis, Président du Collectif « SOS Montagnes » (Alpes et Massif central)

DE SAINT-RAPT Philippe, Vice-président de la Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes

DESMURS Guillaume, think-tank « le lama project »

ESCARON Dominique, Maire du Sappey-en-Chartreuse, Président du PNR de la Chartreuse

EVARD Nicolas, Conseiller Montagne et Tourisme au Cabinet de la Ministre de la Cohésion des Territoires et du Secrétaire d'État à la Ruralité, et Maire de SERVOZ

FATIGA Antoine, Membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes – collège 2 (CGT)

GALIENNE Anne, Représentant du Think-Tank « Les Passeurs »

GILQUIN Jean-Pierre, Membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, collège 2 (FO)

GOVERNEL Nicolas, Commissaire-Adjoint à l'Aménagement, au Développement et à la Protection du Massif des Alpes et Coordonnateur National des acteurs français impliqués dans la Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine

JUYAUX Christian, Membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, collège 2 (CFDT)

LEJEUNE Yves, Ingénieur Météo France, station du col de Porte

SAINT-MARCEL Nathalie, Directrice-adjointe du Cluster Montagne

SOUCHAL Jean, Président du directoire de Poma, cluster montagne

► INTERVENTION DE Françoise PFISTER, au nom du Collège 1

Le groupe B a pris en charge une étude sur l'état des lieux des territoires de montagne en AURA après deux hivers de crise pendant lesquels les remontées mécaniques ont été arrêtées et la plupart des lieux publics fermés pour raison de pandémie. L'économie de ces territoires, essentiellement axée sur le « tout ski » depuis les années 70, a été gravement touchée.

Il y a 250 stations de ski alpin en France. 72% de l'activité « ski » est réalisée en Auvergne Rhône-Alpes. La contribution des domaines skiables à notre économie représente 1,5 milliards d'euros par an et on peut estimer qu'un euro dépensé en station engendre 7€ de chiffre d'affaires local.

Cette ressource touristique contribue à payer des salaires (120 000 emplois en direct et 400 000 en indirect), des investissements, des achats de services et des recettes fiscales (taxe sur les forfaits versée aux communes).

Sans le ski, la crise sanitaire nous l'a cruellement montré, l'activité économique des territoires de montagne est en berne.

Pour les années 2020 et 2021, la perte du CA des activités de montagne représente en Auvergne-Rhône-Alpes 6,4 milliards d'€. Les investissements ont chuté de 30 % en 2020 puis seulement de 15% en 2021, grâce aux différentes aides de l'Etat, aux plans montagne, notamment destinées aux remontées mécaniques qui ont pu être rénovées.

Dans l'ensemble, il faut souligner que les aides publiques, de l'Etat et des collectivités locales, ont pleinement joué leur rôle auprès des entreprises.

On peut cependant regretter que seuls 25% des saisonniers, qui se trouvaient sous contrat pendant cette période de crise, ont ainsi pu bénéficier du chômage partiel. Les autres se sont sans aucun doute détournés des emplois de montagne et cela ne manquera pas d'accentuer les difficultés de recrutement des saisonniers sur ces territoires.

Depuis, la fréquentation des stations de ski pendant la période de Noël 2021 a été satisfaisante, même en l'absence des britanniques et la fréquentation de la récente période de février 2022 a été exceptionnelle, liée en partie à un tourisme de « compensation » vis-à-vis des hivers précédents bien sûr, mais aussi grâce à un niveau d'enneigement satisfaisant. (Ià le climat nous a donné un petit coup de pouce !)

Les mesures d'urgence et cette fréquentation récente semblent avoir sauvé notre économie de montagne.

Mais qu'en est-il d'une sortie de crise DURABLE ?

Si la COVID s'éloigne, le changement climatique lui s'accélère.

Nous saluons la qualité du document présenté notamment pour les nombreuses innovations dans les démarches de transition engagées sur nos territoires de montagne.

Ceux-ci ont bénéficié d'une fréquentation inattendue au cours de l'été 2020. Beaucoup de nos

concitoyens ont découvert le bien être estival en montagne. Certains veulent y rester pour travailler à distance. Le changement est en marche

Le collège 1 approuve toutes les préconisations présentées et souligne l'urgence de cette transition.

Les axes de travail sont nombreux :

- Le développement du tourisme bien-être
- L'apprentissage du ski pour un plus grand nombre et en moyenne montagne
- La rénovation des logements
- L'accompagnement des saisonniers
- Le développement d'une filière bois, de l'arbre au produit fini (AOC Bois de Chartreuse)
- La décarbonisation des transports d'accès à la montagne

Les porteurs d'innovation sont présents en montagne et doivent être soutenus. Pour exemple la société Moobikes à Annecy a créé des motoneiges électriques et cherche aujourd'hui à toucher un marché mondial.

Les savoir-faire des domaines skiables français sont aussi une richesse qui s'exporte. Les bureaux d'études concepteurs de domaines skiables, comme Abest à Ugine, ou d'équipements mécaniques, comme Poma et MND group, ont été sollicités pour les JO de Pékin. Et, comme la Chine n'est pas une zone de « pur ski », l'aménagement innovant, par nos sociétés françaises de ces toutes nouvelles zones de loisirs en montagne, peut servir de ballons d'essai aux futurs aménagements de nos stations.

Comment accompagner et accélérer cette transition ? Le groupe B a organisé une réunion au Col de Porte révélatrice du bien-fondé des solutions présentées. Autour d'une même table ont été réunis les différents acteurs locaux : le maire de la petite station du Sappey, des fabricants d'équipements mécaniques (Poma, Kässbohrer), le Parc de la Chartreuse, et la SATA exploitante de grands domaines skiables (Alpe d'Huez, les 2 alpes, La Grave). Tous sont d'accord pour utiliser l'économie actuelle du ski comme levier d'investissement dans la diversification et aller ensemble vers un avenir commun et prometteur.

Pour accélérer la transition, la préconisation 1 est essentielle : Créer par territoire, et « de la vallée au sommet », une instance de gouvernance qui réunit tous les acteurs économiques et la société civile pour coconstruire la transition économique, sociale et écologique d'un territoire de montagne. Les travaux de ces instances pourront être traités au niveau de la Région, et déclinés dans ses différents plans de développement régionaux.


Cette nouvelle organisation territoriale serait en phase avec les priorités de la « stratégie de l'EU dans les régions alpine », la SUERA. On y retrouve cette priorité : « d'intégrer tous les types de territoires et encourager les coopérations entre vallées et montagnes ».

Les différents plans alpins et plans de massif sont trop nombreux et trop « macro » pour être rapidement efficaces. Il y a Urgence. Comme pendant la crise Covid, les acteurs locaux ont l'avantage de la vision de proximité et de la rapidité d'actions. Leurs forces conjointes accéléreront la transition nécessaire de nos territoires de montagne.

Le collège 1, sauf expression individuelle, votera favorablement la contribution présentée.

► INTERVENTION DE Christian JUYAUX-BLIN, au nom de la CFDT

Depuis les plans neige des années 60 nous avons connu un fort développement des stations de sports d'hiver avec l'aubaine de l'or blanc. Ces aménagements dans les montagnes ont vu la construction immobilière se développer en altitude, alors que dans les autres zones montagnardes en Europe (Autriche, Allemagne, Suisse) ce sont les villes et villages des vallées qui se sont agrandis tout en étant reliés par des remontées mécaniques aux domaines skiables.



Aujourd'hui du fait du réchauffement climatique, nous constatons les effets néfastes de cette politique (pollution des voitures particulières qui montent en station, coût faramineux pour les collectivités locales de l'entretien des routes et du domaine public) et l'inéluctable réduction du manteau neigeux, même si le financement par la Région des canons à neige (avec les effets désastreux sur la nappe phréatique) tente de retarder l'échéance de la fin du tout ski alpin.

La transition écologique, économique et sociale devient une impérieuse nécessité pour transformer les territoires montagnards (et pas seulement ceux des Alpes) en espaces préservés pour qu'ils demeurent des lieux attirants durant toute l'année pour celles et ceux qui veulent y vivre ou passer un séjour.

Le débat au sein du GT Montagne a été passionné en permettant à des conseillères et conseillers d'origines professionnelles, sociales et géographiques différentes de s'écouter et ensemble d'élaborer des préconisations sous la ferme animation d'Anne Marie ROBERT et avec le soutien permanent de Laurent DE PESSEMIER, qu'ils en soient chaleureusement remerciés

Une nouvelle gouvernance en montagne

De nombreux structures dédiées existent déjà (Conseil National de la Montagne, Comités de Massifs, Conseil supérieur des sports de Montagne, etc..) mais pour réussir la transition de ces territoires, l'implication et la mobilisation de tous les acteurs dans une démocratie participative sont indispensables. C'est ce qu'ont initié les États généraux de la transition du tourisme en montagne les 23 et 24 septembre derniers et il appartient à la puissance publique (État, Région, collectivités locales) de pérenniser cette démarche pour que des propositions partagées par les forces économiques, écologiques et sociales puissent devenir réalité en conditionnant les aides publiques à des politiques et actions concrètes dans les domaines environnementaux et sociaux.

La transition comme axe de développement économique durable en montagne.

Devant le changement climatique, l'activité touristique doit se diversifier dans son offre et perdurer en mixité et en complémentarité avec les autres secteurs d'activités.

La poly activités et la pluri compétences de celles et ceux qui travaillent doivent être reconnues pour pérenniser l'emploi et ce avec le développement de formations qualifiantes en inter et basse saison afin de permettre des parcours professionnels réellement attractifs.

La rénovation énergétique des bâtiments et la gestion durable des ressources naturelles deviennent indispensables, il appartient à chaque territoire d'innover avec le respect des transitions écologiques et énergétiques et dans une perspective de viabilité économique et sociale

Le renforcement de l'accompagnement des transitions sociales en montagne.

Pour rendre la vie et le travail acceptables dans les zones de montagne, les partenaires sociaux en lien avec les pouvoirs publics doivent innover socialement par, entre autres, la création d'une maison virtuelle des saisonniers qui permettrait un lien permanent avec celles et ceux qui viennent travailler.

En se servant de la fluctuation et de la complémentarité des diverses activités en montagne, des espaces locaux de professionnalisation peuvent être créés dans chaque vallée permettant aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de se former aux métiers dont le territoire a besoin et en encourageant les dispositifs de formation et de recherche innovants pour accompagner les impérieuses transitions.

L'amélioration des conditions de logement en particulier pour les saisonniers par de l'hébergement social dédié est un impératif pour fidéliser le personnel ainsi que le développement des habitats à loyers modérés pour les résidents locaux.

De même la continuité des services publics déconcentrés est d'une réelle nécessité pour le maintien des populations montagnardes.

L'Urgence en Montagne !

La crise du COVID 19 a mis un coup de frein brutal aux dernières saisons de ski, mais a obligé tous les acteurs de la montagne à envisager leur avenir dans une transition rendue nécessaire par le changement climatique.

Pour cela des fonds structurels européens 2021-2027 peuvent être mobilisés, comme ceux décidés par l'Union Européenne pour la transition juste, ceux d'Alcotra pour les Alpes Franco-italiennes sans oublier les synergies transfrontalières comme la SUERA pour les régions alpines ou les contrats de massifs inter-régionaux pour le Jura et le Massif Central avec le plan gouvernemental « Avenir Montagnes ».

Mais le principal enjeu de ces transformations dans les territoires de montagne, reste la mobilisation de tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux pour s'engager dans un avenir commun porteur d'espoir.

Vous l'avez compris, la CFDT qui s'est fortement impliquée dans les travaux du Groupe de Travail votera favorablement cet avis du CESER.

► INTERVENTION D'Antoine FATIGA, au nom de la CGT

L'avenir de la montagne, de nos montagnes, nous le redisons ne peut se faire sans que cela bénéficie et fasse vivre les habitants et acteurs du territoire. Il faut que cet avenir permette de vivre et travailler au pays.

Lors de la crise sanitaire, la montagne a bénéficié d'aides que nulle autre activité économique a eues. Plus de 7,2 milliards d'euros (chiffre affirmé par le ministre du tourisme à Grand Ski tenu à Chambéry début mars) sur un chiffre d'affaires estimé d'après DSF à 8 milliards d'euros. Certaines entreprises ont réalisé des excédents sans avoir travaillé l'hiver passé.

Pourtant et cela est souligné dans le rapport, peu de saisonniers ont été embauchés et rémunérés prouvant là aussi comment sont considérés ces salariés précaires qui portent pourtant cette activité économique florissante. Petit rappel, seulement 25 % d'entre eux ont pu en conséquence bénéficier de l'activité partielle. Cela aurait pu être évité si cet argent qui coulait à flot pour les employeurs avait été conditionné. Que nenni, même cela nous n'avons pu le faire écrire dans cet avis. Pourtant nombre d'acteurs, pas seulement syndicaux le réclament.

Dans le même temps, le gouvernement prenait 2 mesures, appuyées par le patronat concernant l'indemnisation chômage (un nouveau mode de calcul du montant de l'indemnisation et un rallongement de la période minimale de travail pour en bénéficier).


Ceux qui refusent de parler de la conditionnalité et du contrôle des aides publiques pour les entreprises sont souvent les mêmes qui demandent à une personne touchant une maigre indemnisation de la justifier avec mille tracasseries administratives.

Tout cet ensemble a eu comme conséquence que bon nombre de saisonniers ont dû vivre la saison dernière 2020 - 2021 de la solidarité amicale ou / et familiale, etc. Nous avons plus de 400 témoignages à ce sujet. Pour beaucoup, ils ont pour la saison en question, trouvé un autre emploi dans leur région ou / et ont quitté la montagne loin de la terre où ils sont nés, comme le chantait Jean Ferrat.

Concernant la saison actuelle, l'hiver de toutes les attentes se transforme en hiver de tous les records. Il n'y a pas assez de superlatif pour la qualifier.

Finalement, pour nombre d'acteurs, l'histoire reprend là où elle s'était arrêtée en mars 2020. Pour faire bien, on repeint un peu en vert l'activité, dameuses à hydrogène, panneaux solaires sur les remontes pentes, etc.

Quelques petites voix soulignent quand même, que la clientèle française est largement revenue et que les habitants de la région AURA ont bien compensé l'absence de la clientèle étrangère.



Quelques esprits chagrins font remarquer que cela n'a pas compensé les dépenses moyennes mais bon, l'an prochain, pour eux, si tout va bien, les avions vont tourner plein pot et les volontés d'expansion des domaines skiables sont toujours là.

Pourtant, les pratiques ont aussi évolué, le tout ski est remplacé par nombres d'autres activités. C'est une excellente orientation, le rapport sur le sujet en fait le tour, nous ne nous y attarderons pas.

La question des mobilités est importante car la majorité de la production des gaz à effet de serre est faite par les trajets pour venir en station.

Sur ce sujet, la préconisation 5 aurait pu être plus incitative pour développer le ferroviaire et le hub pour les marchandises comme cela a été indiqué par des intervenants.

Sur le volet social, non seulement aucune leçon n'a été tirée, mais les conditions de travail se sont dégradées. Derrière les difficultés de recrutement mises au premier plan, que constatons nous ? Le turn-over, l'augmentation des accidents du travail et les conditions de travail indécentes avec des horaires jamais vus et des heures supplémentaires non payées. C'est ce que nous rapportent et que nous voyons dans nos permanences juridiques sur l'ensemble du territoire. Alors que le nombre de salariés est quasiment multiplié par 10, l'hiver dans certains massifs, le nombre d'inspecteurs du travail, déjà insuffisant en période normale, reste identique. Les situations indécentes, indignes perdurent car il manque des contrôles et de contrôleurs et de sanctions à la hauteur.

Ce n'est pas révolutionnaire d'indiquer qu'il faut respecter la loi et que pour cela, il faut des contrôleurs et des sanctions pour le faire.

Nous estimons que la contribution reste insuffisante sur toute la partie axe social, mais également sur le logement, où les préconisations existent déjà, nous l'avions indiqué, par contre, nous aurions pu parler de la réhabilitation des lits froids pour les saisonniers, des m² nécessaires comme l'a souligné l'accord Savoie et la chasse aux marchands de sommeil, la modification de la réglementation pour éviter que des drames comme par exemple, celui en janvier 2019 de Courchevel ne se reproduise, etc..

Sur la maison virtuelle (préco 7), rappel cela a déjà existé et payé par le Conseil régional. Cela n'a pas marché, cela s'appelait question saison coûtait cher et ce que veulent des saisonniers, c'est de la présence humaine et des réponses rapides.

Une fois, ce constat fait, si nous voulons modifier le modèle, la question de la gouvernance et des lieux de prises de décisions est essentielle. La contribution l'aborde, mais nous aurions dû la muscler pour rendre ces instances de gouvernance incontournables, que ce soit en matière de stratégie à long terme mais aussi d'attribution des subventions régionales ou locales, de conditionnalité et de leur évaluation. De même, pour répondre aux besoins des travailleurs de la montagne pour vivre et travailler au pays, tant sur la sécurisation du statut du travail que sur les conditions et moyens de travailler (logement, garde enfants, écoles et renforts enseignants, mobilité...), cela nécessite que cette question soit intégrée à part entière dans les enjeux de la transition et dans les acteurs de la gouvernance.

Pour conclure, pour répondre à l'urgence dans nos montagnes, cela passe par un changement de modèle et une transformation de la logique en marche. Alors que 80 % du tourisme se concentrent sur 20 % du territoire, que le prix d'un séjour au ski pour une famille le rend inabordable pour la majorité de la population, nous avons besoin de rendre la montagne plus accessible à toutes et tous, et pour cela d'un changement urgent en associant l'ensemble des habitants des montagnes et non pas uniquement les stations.

Car les habitants veulent aussi pouvoir travailler, vivre, étudier, se loger, se déplacer toute l'année. Pour cela, les services publics, les transports collectifs, d'autres activités sont essentielles, en résumé une activité au service des habitants.

Lors de la mise à place du groupe de travail, nous étions convenus d'un rapport innovant, tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux, proposant des ruptures par rapport au modèle

actuel. Porté par notre avis courageux sur le plan montagne, nous aurions pu espérer une transformation après ce bel essai.

Au constat, nous ne nous retrouvons pas dans cette contribution, majoritairement tournée sur la perpétuation d'un système économique à bout de souffle, maltraitant les travailleurs et la nature. Nous aurions pu nous distinguer sur une activité qui emploie énormément de précaires dans cette société où les inégalités se creusent mais l'occasion est ratée.

Nous sommes d'autant plus déçus que la délégation C.G.T. s'y est beaucoup investie, nous avons trouvé des intervenants, réalisé une contribution, etc. et fait des propositions.

Nombre d'acteurs attendaient que le CESER soit l'aiguillon qui permette de regarder avec optimisme l'avenir de nos montagnes et surtout de celles et ceux qui y vivent et la font vivre.

Il serait dommage de continuer à favoriser ceux et celles qui en épuisent les richesses qu'elles soient humaines, environnementales et financières.

La CGT qui a beaucoup contribué, le regrette, en conséquence, nous voterons contre.

► INTERVENTION DE Marc AUBRY, au nom du Collège 3-4

Mr le Président, Mme la Présidente du groupe de travail, Mr Le rapporteur

En octobre 2021 à la séance plénière de Clermont Ferrand le GT B nous a présenté son avis en réponse à la saisine demandée par l'exécutif régional pour le plan montagne II. Ce rapport que l'on pouvait considérer d'étape, le collège 3 et 4 en avait validé sa présentation tout en incitant le groupe à poursuivre les travaux pour une réflexion plus complète, voir globale, pour une sortie de crise durable de nos territoires de montagne.

Aujourd'hui à la présentation de ces travaux, nul doute que la densité et la richesse des constats, des analyses, des auditions ainsi que les préconisations formulées, devraient à notre avis faire référence dans la politique future de nos pays de montagne.

L'intervention de notre collègue n'a pas pour but de reprendre tous les axes de ce rapport, mais il souhaite mettre l'accent sur quelques éléments qui ont permis sa construction et qui nous paraissent primordiaux :

- Les évidentes contraintes climatiques et leurs conséquences.
- Les défis économiques et sociaux pour les populations qui y vivent.
- L'ouverture vers d'autres modèles par des ruptures sûrement nécessaires.

Bien sûr les préconisations proposées ont retenu toute notre attention. Les trois axes présentés sont indivisibles, mais le premier (une nouvelle gouvernance pour la montagne) nous semble particulièrement judicieux. Cependant il nous semblerait intéressant de poursuivre l'ensemble de ces travaux, c'est pour cela que nous proposons à la réflexion des instances, la possibilité d'inclure dans une commission permanente du CESER, les spécificités liées au territoire de montagne dans la prochaine mandature.

La pandémie a été un super révélateur des risques et des conséquences d'une activité mise à l'arrêt en quelques jours, pour une saison entière. Elle a eu le mérite de nous mettre face à nos certitudes et de faire émerger nos doutes. A nous, habitants de notre région, de faire en sorte que nous puissions construire sereinement notre avenir.

Selon la formule consacrée les membres du collège 3 / 4 sauf positions divergentes voteront ce rapport.

► INTERVENTION D'Aurélie DESSEIN, au nom des associations environnementales (Mountain Wilderness, LPO, FNE, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, FRANE) et des Personnalités qualifiées Environnement (Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST, Willy GUIEAU, Aurélie DESSEIN)

Monsieur le Président, chers Collègues,

S'associent à mon allocution les associations environnementales : Mountain Wilderness, la LPO, FNE, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, la FRANE, ainsi que les Personnalités qualifiées Environnement Sophie D'Herbomez-Provost et Willy Guieau.

Nous tenons à saluer la création d'un groupe de travail intervenant spécifiquement sur des enjeux Montagne. Ces territoires qui ont des particularités fortes d'organisation économique et sociale, représentent aussi et surtout un patrimoine exceptionnel.

Sous une grandiosité apparente des paysages et des reliefs, ce patrimoine est composé d'écosystèmes remarquables et fragiles, qui ont une vulnérabilité forte, en particulier dans cette ère de l'« anthropocène » que nous vivons, où les impacts humains sont déterminants et souvent irréversibles.

Aussi, l'analyse des enjeux économiques et sociaux de tels territoires ne peut faire l'impasse d'une analyse environnementale concomitante pour identifier une, ou des sorties de crises, adaptées, et durables.

Nos organisations avaient souligné dès le début des travaux le biais cognitif qui consistait à rechercher une sortie de crise en montagne en ne prenant en compte que l'état des lieux économique et social, et non l'enjeu environnemental. Nous remercions Anne-Marie Robert, Présidente du groupe de travail, et Laurent De Pessemier d'avoir essayé, par quelques auditions ciblées et par leur écoute des conseillères et des conseillers, de faire évoluer l'orientation de ce travail pour que l'enjeu environnemental soit considéré également, même si c'est essentiellement l'angle de l'adaptation "forcée" au changement climatique, dans l'économie du tourisme (un peu trop spécifiquement), qui apparaît dans cette contribution.

Afin de « planter » un peu plus le décor, citons une phrase courte du dernier rapport du GIEC paru il y a une dizaine de jours : « Un avenir viable n'est possible qu'en préservant et consolidant la nature. »

Toujours pour « planter » un peu plus le décor, voici un rappel de 5 principaux points à retenir des échanges des Etats généraux de la Transition du Tourisme des territoires en Montagne qui se sont déroulés à l'automne dernier et qui se poursuivent dans les territoires :

- La crise est systémique, il ne faut plus voir les territoires de montagne uniquement sous le prisme d'une économie touristique dépendant en grande partie du ski. Un rééquilibrage de l'économie de montagne doit être opéré sur des secteurs durables, pour le bénéfice de tous.
- Le tourisme n'est qu'une porte d'entrée pour penser la vie en montagne. L'enjeu est de « reterritorialiser » ce tourisme et de l'associer à l'histoire, aux paysages, à la nature, à l'architecture et au projet de chaque territoire.
- Désormais, ce qui anime la communauté montagnarde, c'est de « vivre et travailler en montagne ». L'emploi dans ces territoires doit être repensé dans le cadre de la pluriactivité et de la polycompétence en considérant le projet de vie au-delà du projet professionnel.
- Les futurs souhaitables et réalisables sont à imaginer sur chacun des territoires avec une approche systémique et collective, c'est-à-dire en associant l'ensemble des acteurs de la montagne pour innover à toutes les échelles.
- Les chercheurs et les scientifiques, les enseignants et les formateurs doivent mettre en commun leurs connaissances, leurs compétences et leurs savoir-faire pour accompagner la mise

en œuvre de la transition. Il est indispensable de solliciter davantage ces acteurs et leurs travaux en facilitant l'accès à la documentation.

Parallèlement aux conclusions des Etats généraux organisés dans le cadre de la présidence française de la SUERA par la France, la contribution du CESER « Urgence dans nos montagnes » dresse un diagnostic intéressant de plusieurs problématiques qui existent depuis de nombreuses années et sur lesquelles alertent les ONG environnementales. Ces problématiques ont été mises au jour ou accentuées par l'épidémie de COVID-19. « La crise sanitaire a révélé un paradoxe entre l'importance de l'économie touristique et les impacts environnementaux générés (...) La dépendance à un seul modèle fragilise les territoires et les personnes (saisonniers pluriactifs) ». Cette citation (p7) de la contribution exprime bien la prise de conscience qui s'est accentuée durant la crise Covid.

Mais la recherche de solutions de certains acteurs n'a en réalité qu'accentué le problème. C'est ce qui est reproché à certaines orientations des plans de relance et Plan montagne qui font l'impasse sur le changement de modèle à imaginer de façon accélérée, et qui investissent lourdement sur des axes de travail reproduisant le modèle d'avant (moult pans de montagne écorchés pour agrandir des domaines skiables ou pour creuser toujours plus de retenues collinaires pour produire de la neige artificielle l'illustrent bien). Nous avons d'ailleurs fortement alerté en octobre dernier, lors de l'analyse du Plan Montagne de la Région AuRA. Et la question de la conditionnalité des aides est de façon trop systématique un sujet écarté de ces orientations de courts termes qui ampute l'adaptation des territoires pour le long terme.

La contribution du Groupe de Travail Montagne du CESER essaie de mettre en exergue les enjeux de transitions écologiques, économiques et sociales à accompagner rapidement, en ne s'attachant pas qu'à la haute montagne. La Montagne à vivre à l'année est un enjeu que les associations de protection de la nature comme Mountain Wilderness expriment et accompagnent depuis de très nombreuses années. Il est urgent de sortir de la logique de la montagne à consommer, une partie de l'année, pour ré-imaginer DES fonctionnements de territoires (chaque territoire ayant le sien) où toutes les logiques du bien vivre à l'année sont réunies. La logique de territoire, incluant les complémentarités des vallées aux sommets, est indispensable pour sortir d'un modèle trop dépendant de la neige et des afflux touristiques. Des pans complets de l'économie de montagne, hors ski, et structurants pour le bien vivre et l'économie circulaire doivent pouvoir être abordés à leur juste mesure sur les territoires de montagne. L'agriculture, la filière bois, le pastoralisme, l'artisanat, la santé de proximité ou même les services et l'industrie sont à peine cités dans la contribution CESER sur la montagne, ils méritent un travail de fonds pour faire l'objet de préconisations éclairées et créatives. De même que les réponses en termes de mobilité des habitants des montagnes, de formation, etc.


Cette contribution du CESER pointe aussi les enjeux de gouvernance. Cet enjeu est apparu en fil rouge de tous les ateliers des Etats généraux de la transition du Tourisme qui se sont déroulés l'automne dernier. La participation active de la société civile est indispensable pour à la fois re-travailler les imaginaires collectifs de chaque territoire de montagne, et surtout élaborer des champs d'action ancrés dans les savoir-faire locaux, à accentuer ou accompagner dans les transitions.

Ce rapport « Urgence dans nos montagnes » propose un diagnostic des enjeux que globalement nous partageons et qui rejoint les conclusions des Etats généraux de la Transition du Tourisme.

La contribution aurait pu être un peu plus critique dans son analyse des réponses apportées par les acteurs et la puissance publique afin d'amorcer davantage un virage dans les actions à accompagner. Mais il s'agit là d'un travail de fond où les débats sont essentiels.

Les orientations des préconisations de rapport du CESER vont dans une direction qui nous semble pertinente. En revanche l'urgence d'agir et de changer de cap est-elle suffisamment palpable ? Les préconisations auraient sans doute mérité d'être plus alarmistes en termes d'urgence à agir. Mais il est difficile de trouver la bonne mesure pour que l'urgence d'agir prenne le pas sur la sidération ou le déni.

Dans ce contexte, la poursuite du travail du GTB Montagne apparaît indispensable.



Les Etats généraux de la transition du Tourisme de l'automne dernier ont fait émerger 5 dynamiques de transition des territoires qui sont centrales pour travailler des perspectives durables :

- la transition des modèles économiques et touristiques
- la gestion des ressources et la préservation de l'environnement
- le logement
- les mobilités
- la gouvernance

Ces orientations sont un canevas dont devrait s'emparer le CESER dans son futur travail du GTB Montagne, pour que cette première marche que constitue cette contribution soit le début d'une progression affirmée vers un modèle plus durable.

Pour conclure, voici quelques mots du dernier rapport du GIEC qui doivent nous inspirer : « les voies et les transitions de système qui renforcent le développement durable des montagnes résilientes au climat commencent à recevoir de l'attention, mais les niveaux actuels de ressources sont largement insuffisants pour soutenir une action opportune ». Les auteurs ajoutent : « le rythme, la profondeur et la portée actuels de l'adaptation sont insuffisants pour faire face aux risques futurs dans les régions montagneuses ».

Le CESER a un rôle primordial à jouer, pour que l'inspiration et l'ancrage de la société civile soient pris en compte et sources de créativité dans les nouveaux modèles de nos montagnes qui doivent se dessiner rapidement, pour que l'ingénierie territoriale trouve une place légitime dans les orientations économiques et sociales qui doivent rapidement évoluer, pour que le consumérisme de la montagne qui accélère sa destruction et son artificialisation sans vergogne, cessent !

En écoutant l'intervention du collègue 1, je m'aperçois malheureusement que nous ne mettons pas toutes et tous les mêmes définitions derrière les mêmes mots...

Nous, les associations environnementales et personnes qualifiées citées plus haut, souhaitons encourager le travail initié dans ce GTB Montagne tout en réaffirmant la nécessité de poursuivre ce travail et la nécessité de transformer rapidement le modèle économique de la montagne que les politiques antérieures et actuelles rendent beaucoup trop dépendantes du tourisme hivernal.

Les préconisations nécessitent une ambition plus marquée pour des réponses sociales et environnementales durables, plus immédiates, c'est pourquoi certains d'entre nous s'abstiendront.

Merci pour votre attention.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 15 mars 2022



110 ONT VOTE **POUR**

21 ONT VOTE **CONTRE**

22 SE SONT **ABSTENUS**

0 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles				
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel				
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PEYREFITTE Carole				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole				
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	Non désigné(e)					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			X	
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean			X	
		ROUX Annie			X	
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry			X	

Collège Organisation

	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV	
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
	BLANCHARD Paul		X			
	BOUVERET Lise		X			
	BOUVIER Bruno		X			
	CANET Fabrice		X			
	DA COSTA Rosa		X			
	FATIGA Antoine		X			
	FAURE Philippe		X			
	GELDHOF Nathalie		X			
	GRANGER Karine					
	GUICHARD Karine		X			
	MARGERIT Laurence		X			
	MURCIA Jean-Raymond		X			
	NATON Agnès		X			
	PELLORCE Pascal		X			
	PUTOUX Laurent		X			
	RODRIGUEZ Vincent		X			
	SALA Chantal		X			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
	BAULAND Gisèle	X				
BEAUJOU Victoire	X					
BECQUET Françoise						
BOLF Edith	X					
GUILHOT Jean-Marc	X					
GUILLOT Daniel	X					
JUYAUX-BLIN Christian	X					
LAMOTTE Bruno	X					
LE GAC Elisabeth	X					
LOZAT Jean-Luc	X					
MORAIN Marie-Christine	X					
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
ROBERTO Sansoro	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel				
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna		X		
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise		X		
		VELARD Patrick		X		
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre		X		
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean			X	
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie		X		
		GALLO Anaïck			X	
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice				
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie			X	
		MONNET Alexis			X	
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne			X	
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi	X			
		IMBERT Mélanie			X	
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel			X	
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain			X	
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick			X	

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth			X	
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			X	
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges			X	
		RESCHE-RIGON Frédérique			X	
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			X	
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth			X	
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			X	
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Remy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie			X	
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie			X	
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Le CESER a confié à un groupe de travail le thème « urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable » et l'identification de pistes de sortie de crise. La crise du COVID-19 a eu des impacts importants sur l'économie, l'emploi et la fréquentation. Pour y faire face, les pouvoirs publics ont mobilisé des soutiens massifs. Ces éléments de constat formeront la première partie de la contribution. La crise a accéléré la mise en évidence d'enjeux, leur présentation constituera la deuxième partie du rapport.

Les acteurs ne sont pas restés sans réponse face à ces enjeux, des plans, des stratégies ont été initiés à différentes échelles territoriales : Europe, Etat, Région, Départements. Beaucoup de réflexions ont été organisés sur ce thème, suscitant une mobilisation générale d'acteurs publics, privés et associatifs. La mise en œuvre de celles-ci appelle toutefois des compléments nécessaires pour inscrire l'action à destination des territoires de montagne dans une approche globale et participative de l'ensemble des acteurs. Ce sera l'objet de la troisième partie du rapport.

Enfin la dernière partie présentera les préconisations, les orientations que le CESER propose pour une sortie de crise durable.

MONTAGNE ECONOMIE MONTAGNARDE | TRANSITION ECOLOGIQUE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | TRAVAIL SAISONNIER | PLURIACTIVITE | STATION DE MONTAGNE | AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE | PROTECTION DE LA MONTAGNE | TOURISME DURABLE | GOUVERNANCE REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20